

la lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

AMNESTY INTERNATIONAL - Commission Droits de l'enfant - 76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19 - Ligne directe 01.53.38.65.32 - email: comenfant@amnesty.fr



N°26
Novembre 2013
Public
SF 13 – ENF 47

Edito p.1

Vie de la commission p.2

Amnesty en action p.2 à 5

Sur le front des enfants soldats
p.5 et 6

A propos des Roms p.7 à 10

Rapport
- Défenseur des Droits p.10 et 11

Actualités – France p.11 à 14
-L@ lettre du Défenseur des Droits
-Réclusion à perpétuité interdite pour les enfants
-Extension du délit d'agression sexuelle
-Difficultés scolaires des jeunes d'outre-mer
-Foot : quotas de mineurs étrangers

Actualités – Monde p.14 à 21
-Travail domestique des enfants
-Adoption : un bilan
-USA : proxénètes arrêtés
-Pédophilie : petite fille virtuelle
-Suède : circoncision au cœur du débat
-Afrique du sud : morts après circoncision
-Tanzanie : enfants dans les mines d'or
-Territoires occupés : arrestation et emprisonnement de jeunes palestiniens
-Territoires occupés : torture contre mineurs
-Emirats arabes unis : enfants jockeys
-Afghanistan : tableau noir pour l'école
-Yémen : mariages précoces
-Chine : jeunes délinquants

En bref
France p.21 et 22

En bref
Monde p.22 à 25

Agenda p.25 à 28
-Films
-Livres

Edito

C'est encore 168 millions de trop !

246 millions d'enfants entre 5 et 17 ans, soit 16% de la population mondiale des enfants sont «occupés économiquement» selon le dernier rapport de 2012 du Bureau International du Travail (BIT).

168 millions d'enfants, soit plus d'un enfant sur dix travaille au détriment de son éducation et de son développement.

85 millions sont exploités dans l'une des pires formes du travail. Travail en dessous de l'âge légal, plus de 45 heures de travail hebdomadaire, travail dans des conditions dangereuses, sévices physiques, psychologiques, sexuels. Même si on peut faire quelques critiques méthodologiques aux études du BIT, tous les pays ne sont pas dotés d'organismes de statistiques fiables et précis, l'ordre de grandeur de ces chiffres donne le vertige. Qu'est-ce que les hommes font de leurs enfants, de l'avenir du monde ?

3.500 : c'est le nombre d'enfants soldats engagés activement dans le chaos de la République centrafricaine, selon le dernier rapport d'Amnesty International : «Les violences commises par les forces de sécurité sont désormais impossibles à maîtriser». Après la chute du dictateur Bozizé, la Séléka, coalition de groupes armés ayant pris le pouvoir en mars 2013, met le pays à feu et à sang. Les bandes armées utilisent abondamment des enfants, enlevés, enrôlés de force dans le pays, au Tchad et au Soudan voisin. Des commandants étrangers les utilisent comme monnaie d'échange pour se faire rémunérer par le gouvernement centrafricain pour leur rôle dans le conflit.

1.000 : c'est aussi le nombre d'enfants soldats utilisés dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) par le M23 et les milices armées Maï Maï, selon Martin Kobler, représentant spécial du secrétaire de l'ONU pour la RDC.

25 ans : c'est l'âge qu'aura la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant le 20 novembre 2014. Nous utiliserons cet anniversaire pour mieux faire connaître ses articles, ceux qui interdisent l'exploitation des enfants et leur utilisation active dans les conflits armés, ceux qui leur donnent le droit à l'éducation, à la santé, au repos et aux loisirs. Pour faire connaître et respecter les protocoles additionnels, et les résolutions du BIT. Et pour exiger leur application partout par tous et pour tous.

Derrière les chiffres, ce sont des êtres en devenir que l'on humilie, que l'on déchire, que l'on détruit. Il faut que notre indignation, notre révolte se transforme en militantisme conscient et actif. C'est urgent.

Philippe Brizemur,
Commission Droits de l'enfant.

Vie de la commission

La commémoration du XXVème anniversaire de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant dans les starting-blocks

Le 20 novembre 2014, nous commémorerons un quart de siècle d'existence de la CIDE, un des grands textes fondateurs des droits humains.

Cette convention a été votée le 20 novembre 1989 par l'assemblée générale de l'ONU et a été signée et ratifiée par tous les Etats, sauf deux (les USA et la Somalie). Elle liste, au travers des 41 articles de sa deuxième partie, un ensemble de droits dont chaque enfant, sans exception, doit pouvoir jouir. S'ajoute à la CIDE deux protocoles facultatifs, datant de 2000, sur l'implication des enfants dans les conflits armés et sur la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants.

Ce sont nos textes de référence. Ils ne sont malheureusement pas assez connus des acteurs sociaux et économiques. Le XXVème anniversaire devrait être une occasion de mieux les faire connaître.

Nous inviterons bientôt tous les groupes d'Amnesty France à organiser des événements locaux et régionaux : expositions, organisations de colloques et de débats, interventions dans la presse écrite et radio, inaugurations de place, de stèle, plantations d'arbre des droits de l'enfant, concours de diaporamas, d'œuvres graphiques, partenariats éventuels avec d'autres associations, toutes les idées sont bonnes afin que les droits de l'enfant soient mieux connus et respectés.

La commission Droits de l'enfant rajoute les expositions, réécrit les livrets d'accompagnement, prépare des documents divers pour appuyer les initiatives des groupes. Surveiller l'extranet !

Philippe Brizemur, Com. DE.

Du nouveau sur le travail des enfants

Le Bureau International du Travail (BIT) a publié un nouveau rapport sur le travail des enfants. Les chiffres concernant le nombre d'enfants qui travaillent sont à revoir. Ils sont souvent à la baisse, et c'est une bonne nouvelle, bien que le chemin soit encore long avant l'éradication totale de ce fléau. En conséquence, le panneau n°2 de l'exposition : «Le travail des enfants, un mal universel» a été refait, ainsi que le livret d'accompagnement. On peut toujours télécharger pour l'imprimer cette exposition depuis le site du groupe 405 <http://ai405.free.fr>.

Rapport du BIT : «Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants» : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipec/documents/publication/wcms_221515.pdf

Amnesty en action

«Condamnés à l'effort»

Le 26 septembre 2013, un second rapport étudiant la question des expulsions forcées dans les agglomérations de Lille et Lyon a été publié.

Vous en trouverez une présentation sur le site d'Amnesty France:

<http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Discriminations/Discriminations/Actualites/France-les-Roms-condamnes-l-errance-9463>

Ce rapport est téléchargeable depuis cette même page.

Il évoque entre autres le manque de protection contre les expulsions, le statut non contraignant de la circulaire d'août 2012 et ses disparités d'application, les conséquences des expulsions en matière de précarisation des conditions de vie, de santé et de scolarisation.

Vous pourrez y lire en particulier le chapitre sur la scolarisation (page 32) et dans les recommandations, la demande de garantir le droit à la continuité des droits à l'éducation et à la santé.

De nombreux titres de presse ont rendu compte du rapport qui a eu un écho très important dans les médias.

Le communiqué de presse d'AI se trouve à : <http://www.amnesty.fr/Presse/Communiqués-de-presse/quand-la-fin-des-expulsions-forcees-des-Roms-en-France-9487>



Mali : entrevue au Ministère des Affaires étrangères



Ganda Iso (armed militia) military training camp in the North of Mali, September 2012. Young people, including children, are being trained for a possible attack to regain control of the northern towns, currently controlled by Islamist groups. © Amnesty International

Le 21 juin 2013, Anne Castagnos, du service des relations extérieures, Salvatore Sagues, chercheur pour Amnesty International et co-auteur avec Gaëtan Mootoo du dernier rapport d'AI sur la situation au Mali, et Philippe Brizemur de la Commission Droits de l'enfant ont été reçus par le sous-directeur aux affaires humanitaires et aux Droits de l'Homme, et par la sous-directrice pour l'Afrique de l'Ouest du ministère des Affaires Etrangères. L'objectif de cette réunion était d'échanger des informations concernant la situation dans le nord du Mali.

Salvatore a présenté comment les forces de sécurité maliennes traitaient les prisonniers qui lui étaient confiés par l'armée française : brutalités, tortures, conditions de vie déplorables dans les centres de détentions de Bamako. Plusieurs sont morts des conséquences du traitement qui leur a été infligé durant leur transfert. Il a fait aussi état des disparitions forcées perpétrées par ces forces maliennes dans les

villes et villages reconquis.

Philippe a exposé le sort des onze enfants enfermés avec des adultes, dans le même centre de détention de Bamako. Il a fait aussi état du problème posé par les centaines d'enfants soldats, ceux qui ont été enrôlés dans les brigades djihadistes et touareg, MUJAO, Ansar-din et MNLA et ceux qui ont été embrigadés dans les milices pro-gouvernementales. Plusieurs ont été tués au combat par les Français et les Tchadiens, d'autres ont été faits prisonniers, certains sont toujours dans les rangs djihadistes à la frontière libyenne. On estime cependant que la plupart se sont «évanouis» dans la nature, cachés par leurs familles, réfugiés en Mauritanie ou au Niger. Au vu du climat de vengeance qui règne dans les villes du nord du Mali, leur réinsertion semble hasardeuse. Ce sera de toute manière un processus long.

Les responsables du ministère ont assuré que les soldats français étaient tenus de faire un rapport détaillé à chaque fois qu'ils étaient témoins d'exactions. Ils ont quand même fait part de leur regret d'avoir lu, dans le rapport d'AI, le reproche à l'armée française de ne pas s'être toujours assurée que les forces maliennes respectaient les conventions de Genève. Ils nous ont donné des assurances sur la formation des intervenants de la MINUSMA, à la gestion des enfants soldats.

Résumé de Philippe Brizemur, Com. DE.

Lire le rapport : MALI Conclusions préliminaires d'une mission de quatre semaines.

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR37/004/2013/fr>

et les communiqués de presse d'Amnesty : <http://www.amnesty.org/fr/region/mali>

République centrafricaine : les violences commises par les forces de sécurité sont désormais impossibles à maîtriser

Les forces centrafricaines de sécurité sont devenues incontrôlables, et les autorités nationales et la communauté internationale doivent agir de toute urgence afin de faire respecter l'ordre public, écrit Amnesty International, dans un rapport rendu public le 29 octobre 2013.

Ce document, intitulé «CAR : Human rights crisis spiralling out of control», souligne l'ampleur sans précédent des violations des droits humains perpétrées à travers le pays par la Seleka, la coalition de groupes armés ayant lancé une offensive contre l'ancien président, Francois Bozizé, au début du mois de décembre 2012, avant de saisir le pouvoir en mars 2013.

«Les forces de la Seleka s'en prennent aux civils à travers le pays, procédant à des exécutions, recourant à la torture, bombardant sans discrimination des zones habitées, violant des femmes et enrôlant des enfants de force», a indiqué Godfrey Byaruhanga, spécialiste de la République centrafricaine à Amnesty International.

«Le désespoir de la population est plus profond que jamais du fait de ces atteintes persistantes et de grande ampleur aux droits humains, qui sont susceptibles de constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité».

La coalition de la Seleka a semble-t-il recruté d'anciens délinquants, violents pour beaucoup d'entre eux, notamment des voleurs de grand chemin et des braconniers. Elle compterait, par ailleurs, parmi ses rangs des combattants soudanais et tchadiens, qui sont soupçonnés d'avoir commis de nombreuses violations des droits humains en République centrafricaine.

On estime que le nombre d'enfants soldats au sein de la Seleka pourrait s'élever à 3.500, certains ont été recrutés au Soudan et au Tchad voisins. Amnesty International est extrêmement préoccupée par le fait que nombre de ces mineurs soient utilisés comme

On estime que le nombre d'enfants soldats au sein de la Seleka pourrait s'élever à 3.500.

monnaie d'échange par des commandants étrangers qui attendent d'être payés par le gouvernement centrafricain pour leur rôle dans le conflit.

Exacerbée par le conflit, la situation humanitaire en République centrafricaine est catastrophique, des milliers de personnes dépendant de l'aide humanitaire pour se nourrir et se soigner. Les travailleurs humanitaires sont cependant visés eux aussi. Dans un cas, les forces de la Seleka sont entrées par effraction dans un orphelinat et ont ouvert le feu, traumatisant les enfants. Elles se sont ensuite emparées de l'intégralité des véhicules, des ordinateurs et des denrées alimentaires de l'établissement.

L'organisation exhorte l'UA (Union Africaine) et les Nations unies à faire le nécessaire pour que de véritables mesures coordonnées soient prises, afin de rétablir l'ordre dans le pays et de mettre enfin un terme à cette crise dévastatrice sur le plan humanitaire et des droits humains.

Extraits du Communiqué de presse AILRC-FR - CAR: Human rights crisis spiralling out of control – Pour lire le communiqué : [www.amnesty.fr PRE01/569/2013](http://www.amnesty.fr/PRE01/569/2013), 29 octobre 2013.

Tirs de drones américains au Pakistan

Je n'avais pas peur des drones avant, maintenant lorsqu'ils volent au-dessus de ma tête, je me demande : serai-je la prochaine ?

Témoignage de Nabeela, âgée de 8 ans, qui a vu sa grand-mère Mamina Bibi tuée par un tir de drone américain au Nord-Waziristan, alors qu'elle récoltait des légumes dans leur jardin.

En juillet 2012, deux attaques de drones ont tué, en deux tirs, 18 travailleurs dont un jeune garçon. 22 villageois ont été blessés grièvement, y compris une fillette de 8 ans. Ils étaient réunis dans une tente pour le repas du soir, lorsque le missile a frappé : 8 personnes ont été tuées. C'est lorsque les villageois ont apporté des civières et des secours que deux autres missiles ont frappé.

Amnesty International estime qu'il s'agit de crimes de guerre.

Le rapport, intitulé 'Will I be next?' US drone strikes in Pakistan, est l'une des études les plus exhaustives réalisées à ce jour sur le programme américain de drones, vu sous l'angle des droits humains.

Lire le communiqué de presse en français sur : <http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/usa-must-be-held-account-drone-killings-pakistan-2013-10-22>

Et le rapport complet (en anglais) «Pakistan: Will I be next? US drone strikes in Pakistan». <http://www.amnesty.org/en/library/info/ASA33/013/2013/en>



La petite fille de Mamina Bibi qui a été tuée par un drone américain au Nord-Waziristan ©Amnesty International

**Au moins
70 enseignants et
un très grand
nombre d'élèves ont
été massacrés,
rien qu'en 2013, et
beaucoup d'autres
blessés.**

Nigeria : des enfants massacrés, des écoles assiégées

La semaine même où plus de 50 étudiants d'une école d'agriculture ont été tués par des tireurs dans l'État de Yobe, Amnesty International publie un nouveau rapport sur les attaques menées contre des écoles en 2012 et 2013, dans le nord du Nigeria.

«Ces attaques horribles ont fait des centaines de morts. Des milliers d'enfants ont été forcés hors de leurs établissements dans plusieurs localités du nord du pays, et plusieurs enseignants ont dû s'enfuir pour se mettre à l'abri. Ces attaques qui visent des élèves, des enseignants et des bâtiments scolaires, sont la preuve d'un mépris total envers le droit à la vie et le droit à l'éducation», a dit Lucy Freeman, directrice adjointe du programme Afrique d'Amnesty International.

D'après le rapport, intitulé «Education under attack in Nigeria», au moins 70 enseignants et un très grand nombre d'élèves ont été massacrés rien qu'en 2013, et beaucoup d'autres blessés. Une cinquantaine d'écoles ont été incendiées ou sérieusement endommagées et plus de 60 autres ont été contraintes de fermer leurs portes.

Le groupe islamiste connu sous le nom de Boko Haram a revendiqué un grand nombre de ces attaques, mais pas leur totalité.

En 2010 et 2011, des attaques ont également été menées, la plupart lorsque les écoles étaient vides. Depuis le début de 2013, cependant, elles semblent être plus ciblées et plus violentes. Elles ont désormais souvent lieu lorsque les bâtiments sont occupés et, selon des informations portées à la connaissance d'Amnesty International, professeurs et élèves sont maintenant directement visés, et tués.

Dans l'un des cas que décrit le rapport, le proviseur d'une école secondaire publique de Maiduguri raconte comment s'est passée une attaque en février 2013 : «Les tireurs ont ouvert le feu sur tout le monde. Ils ont tiré sur deux professeurs. L'un est mort sur le coup, l'autre a été grièvement blessé. Nous étions tous effondrés».

La même école a été de nouveau attaquée le mois suivant, et trois personnes ont été abattues dans la salle d'examen. «Nous avons dû fermer immédiatement l'établissement et nous avons dit aux enfants de rentrer chez eux. L'école est restée fermée pendant toute la période».

Bien que ces attaques aient fait de nombreux morts, personne n'a été arrêté ni traduit en justice par les autorités, à la connaissance d'Amnesty International.

«Les autorités nigérianes doivent mieux protéger les écoles et veiller à ce que des enquêtes en bonne et due forme soient ouvertes sur les attaques et les auteurs présumés poursuivis en justice».

Amnesty International demande à Boko Haram et à tout groupe armé ou individu qui lui est lié, de faire cesser immédiatement les attaques contre les écoles, les enseignants et les élèves.

AI Communiqué de Presse 4 octobre 2013: Nigeria. Des enfants massacrés, des écoles assiégées

Sur le front des enfants soldats

RDC : 82 enfants libérés des griffes de miliciens Maï-Maï



© Archives France 24

Plus de 80 enfants, dont certains n'ont que 8 ans et qui avaient été recrutés de force par la milice Bakata-Katanga, active dans la province instable du Katanga (sud-est de la République démocratique du Congo) ont pu rejoindre leurs familles, a annoncé l'ONU, le 16 août. La Mission de l'ONU pour la stabilisation de la RDC (Monusco) «salue» dans un communiqué «la séparation de 82 enfants, dont 13 filles, du groupe armé Maï-Maï Bakata-Katanga, survenue entre le 13 et le 15 août 2013». «L'âge de ces enfants, selon la Monusco, varie de 8 à 17 ans» et ils auraient été recrutés «durant les six derniers mois» par la milice. Les enfants, selon l'organisation, ont été «identifiés et séparés» des miliciens «grâce à une action combinée des agences

œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfant». Quarante d'entre eux ont été «immédiatement» ramenés à leur famille et les autres ont été pris en charge en attendant leur tour.

«Un crime de guerre»

« Nous sommes très préoccupés par les rapports faisant état de recrutements en cours, par le groupe Maï-Maï Bakata-Katanga mais aussi par d'autres groupes dans l'est de la RDC », a déclaré le chef de la Monusco, Martin Kobler, cité dans le communiqué. Il a rappelé que le recrutement d'enfants «pourrait constituer un crime de guerre». La Monusco estime, elle, que, «depuis le début de cette année, 163 enfants, dont 22 filles, ont été séparés des Maï-Maï Bakata-Katanga par la force de l'ONU et des partenaires travaillant dans le secteur de la protection de l'enfant».

Le Katanga, province d'origine du chef de l'État Joseph Kabila, est régulièrement secoué par des velléités sécessionnistes. En juillet 1960, quelques semaines après l'indépendance du Congo de la Belgique, Moïse Tshombe avait proclamé l'indépendance de cette riche province, obligeant l'ONU à intervenir.

Depuis plusieurs mois, la province, principale région économique de la RDC, est agitée par des troubles menés par les indépendantistes Bakata-Katanga, qui se plaignent de la mauvaise répartition des richesses entre le nord de la province, déshérité, et le sud, exploité par de nombreuses compagnies étrangères.

En mars, les Bakata-Katanga, ou Kata Katanga, étaient venus jusque dans Lubumbashi, la capitale provinciale. Venus du nord, ils avaient défilé en ville des armes à la main - avec des enfants - jusqu'à ce que des combats les opposent à l'armée aux abords du gouvernorat. Ces affrontements avaient fait 23 morts, selon le bilan officiel.

Philippe Brizemur ComDE, d'après France 24 : <http://www.france24.fr>

Conflit en RDC : 300 enfants soldats dans les rangs du groupe rebelle M23

Selon l'agence de presse Reuters rapportant, le 15 octobre 2013, les propos de la responsable de la protection des enfants au sein de la MONUSCO, Dee Brillenburg Wurth, un tiers des enfants soldats qui se sont échappés du groupe rebelle congolais M23, ont été recrutés dans les environs du Rwanda, avec des promesses d'argent, d'un travail ou

d'éducation. Des enfants soldats du M23 ont reçu un entraînement des forces de défense rwandaises durant deux semaines, avant d'être incorporés dans le groupe rebelle.

Selon la responsable de la protection des enfants de l'ONU de la mission de maintien de la paix, (MONUSCO), certains de ces enfants croyaient par erreur rejoindre l'armée rwandaise.



Des rebelles du M23 dans une localité du Nord Kivu - Photo AFP

La MONUSCO a interrogé 117 enfants recrutés par le M23, 37 d'entre eux étaient rwandais. Dee Brillenburg Wurth, la responsable de la protection des enfants, estime qu'il y a 200 à 300 enfants servant dans les rangs du M 23, qui ont entre 11 et 17 ans.

Selon les témoignages d'ex-enfants soldats enrôlés par le M23, l'entraînement était sophistiqué, et était mené par des rwandais.

Les enfants ont témoigné qu'ils étaient régulièrement mis en première ligne et qu'ils ont vu mourir de nombreux autres enfants. «A l'intérieur du groupe la hiérarchie et la discipline étaient extrêmement dures. Ceux qui n'obéissaient pas aux ordres étaient simplement tués. Un enfant a raconté comment il a dû tuer deux adultes qui avaient commis une infraction».

Parmi les nombreux officiers du M23 accusés par les ex-enfants soldats de tortures et meurtres d'enfants, figurent

Innocent Zimurinda et Baudouin Ngaruve qui sont déjà interdits de déplacement et dont les avoirs sont gelés par l'ONU. Lors du conflit interne au M23, ils ont fui au Rwanda avec des officiers amis, Jean-Marie Runiga et Eric Badege au moment de la défaite du seigneur de guerre Bosco N'Taganda, actuellement déféré devant la Cour Pénale Internationale.*

Le gouvernement congolais a demandé au Rwanda d'extrader ces quatre personnes pour les juger sous l'inculpation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Source : Child Soldiers International : http://www.child-soldiers.org/news_reader.php?id=708

*Voir l'article de la lettre n° 25 : «Terminator devant la CPI».

RDC : l'exploitation de l'or rapporterait 500 millions de dollars aux milices de l'Est du Congo



Milicien du M23 Photo MONUSCO /J. Lorrillard

Pour ceux qui en douteraient encore, dans un rapport publié le 10 octobre 2013 sur l'exploitation des minerais par les groupes armés dans l'Est de la RDC, «Enough Project», cité par Radio Okapi, la radio d'information pilotée par l'ONU, indique que l'exploitation de l'or rapporterait aux milices 500 millions de dollars américains chaque année. L'ONG accuse notamment la rébellion du M23 de financer ses activités militaires grâce au commerce de l'or illégalement exploité. «Il fut un moment où Bosco Ntaganda était le patron de cette mafia aurifère dans l'Est du Congo. Et aussitôt qu'il a fait reddition à la Cour pénale internationale, c'est le général Makenga qui a pris la relève», explique Fidel Bafilemba, chercheur d'Enough Project.

Dans son rapport, «Enough Project» note que les groupes armés ont abandonné l'exploitation de certains minerais comme la cassitérite qui exige des gros moyens pour son transport. Ils auraient également fait l'impasse sur le coltan (1) depuis l'adoption de la loi Dodd Franck (2) sur les minerais de

sang qui oblige les entreprises américaines à rendre publique l'origine des minerais pour lutter contre le commerce des minerais extraits dans les zones en conflit.

(1) Coltan : minerai permettant l'extraction du Tantale, métal indispensable dans la fabrication des téléphones portables. 80% du coltan mondial provient de l'Est de la RDC (Ituri, nord et sud Kivu, Katanga)

(2) Loi Dodd Franck : loi qui oblige les entreprises américaines qui utilisent de l'or, de l'étain, du tantale et du tungstène, à fournir un rapport indiquant l'origine des minerais.

Source: Enough Project : <http://enoughproject.org/reports/striking-gold-how-m23-and-its-allies-are-infiltrating-congos-gold-trade>

Radio Okapi : <http://radiookapi.net/actualite/2013/10/11/rdc-lexploitation-de-lor-rapporte-aux-groupes-armes-500-millions-usd-chaque-annee-selon-enough-project/#more-163251>

A propos des Roms

Les évacuations de campements de Roms par les autorités françaises continuent de bafouer le droit international, un an après la publication de la circulaire interministérielle sur la question.

France : les autorités évacuent de force 150 personnes, dont 60 enfants, à Bobigny

La chercheuse d'Amnesty International sur la France a été témoin, le 27 août 2013, tôt le matin, de l'expulsion forcée de 150 Roms, dont 60 enfants, d'un campement informel à Bobigny, où certaines familles vivaient depuis trois ans. La moitié des enfants du campement était scolarisé et se s'est retrouvé sans abri à une semaine de la rentrée scolaire.

Le campement informel qui a été évacué à Bobigny ce matin-là était situé sur un terrain qui appartient à trois propriétaires différents. Des décisions d'expulsion ont été rendues pour deux des trois parcelles de terrain, mais c'est néanmoins l'ensemble des habitants du campement qui a été évacué. Les personnes n'ont pas été informées de façon adéquate, aucune consultation n'a eu lieu, et seules trois familles ont reçu des propositions d'hébergement temporaire. Le reste des habitants s'est retrouvé sans abri.

Cette expulsion intervient un an après la publication de la circulaire interministérielle «relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites», le 26 août 2012, donnant des instructions non contraignantes pour les opérations d'évacuation.

Le préfet de la Seine-Saint-Denis a déclaré : «Nous travaillons strictement dans le respect de la circulaire. Dans le [département du] 93, on fait des évacuations chaque mardi».

«Ce matin, j'ai vu des familles entières se retrouver sans abri et forcées de laisser tout ce qu'elles possédaient derrière elles. Les gens ne savaient pas quoi faire ni où aller. Les événements de ce matin démontrent clairement que la circulaire d'août 2012 est insuffisante pour protéger les personnes contre les expulsions forcées», a déclaré Marion Cadier, chercheuse d'Amnesty International sur la France.

«Il est inacceptable qu'un an après la publication de la circulaire interministérielle, on fasse subir ce sort à des centaines de familles roms à travers le territoire. Il est temps que la France cesse d'expulser de force des personnes et qu'elle respecte le droit international relatif aux droits humains», a-t-elle ajouté.

Amnesty International a effectué des recherches de terrain sur la question des expulsions forcées en Ile-de-France et dans d'autres régions de France. Aux termes du droit international, les expulsions peuvent être mises en œuvre uniquement si des garanties sont respectées, telles qu'un logement alternatif et l'indemnisation des personnes déplacées.

AI Communiqués de presse 27 août 2013.

Le rapport « Chassés de toutes parts : Les expulsions forcées de Roms en Ile-de-France », publié en 2012, examinait les expulsions forcées à répétition dont sont victimes les Roms en banlieue parisienne.

Campements illicites : cessez le délire !

Quelques chiffres concernant les campements informels illicites en France.

A l'été 2013, selon le DIHAL (Délégation Interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement), le nombre de campements informels illicites **toutes nationalités confondus** est de **394**, soit **16.949** personnes (1).

L'Île de France concentre 39% de ces campements et 41% des personnes, surtout en Seine-Saint-Denis qui héberge 20% du total des habitants, soit 3.396 personnes dans 62 campements.

Mais

- Plus de 4.300 enfants sont concernés.
- 1.300 personnes vivent dans des campements ne disposant pas de ramassage des déchets.
- 3.700 ne disposent pas de points d'eau.
- Les 2/3 des campements sont sur des terrains publics et 1/3 sont concernés par une décision de justice

Et les Roms dans tout cela ?

En Europe, on estime que la population rom est de 10 à 12 millions.

Bulgarie/Hongrie: 750.000.

Slovaquie : 490.000 (soit 9% de la population).

Espagne : 750.000.

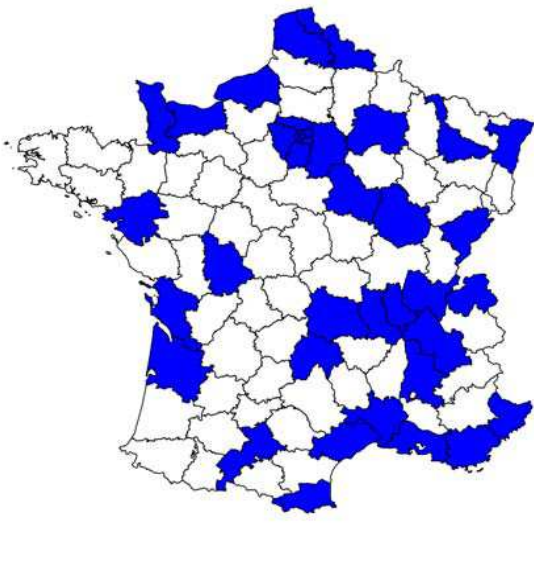
Italie : 150.000.

Portugal : 52.000.

France : 15.000 et ils ne vivent pas tous, loin de là, dans des campements illicites.

Avez-vous un campement illégal près de chez vous ?

Carte de la répartition des campements illégaux par département.



Source : Enquête DIHAL auprès des correspondants départementaux

Départements :
■ présence de campements
□ Absence de campement ou de réponse

(1) Petites comparaisons :
16.949 personnes c'est moins que la population de Romorantin (Loir et Cher)
16.949 personnes, c'est 0,025% de la population française (65,7 millions).
Selon la fondation Abbé Pierre, il y a en France 3,6 millions de personnes en situation de grande précarité «non ou mal logées» et 133.000 sans domicile fixe.

Philippe Brizemur ComDE.

Sources :

DIHAL : Journée nationale d'échanges :
«l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illégaux : point d'étape».

Amnesty International : Rapport «Condamnés à l'errance. Les expulsions forcées de Roms en France»

Questions-Réponses

<http://www.amnesty.org/fr/news/france-record-number-forced-evictions-2013-09-25>

Les évacuations de camps sont souvent synonymes de régression scolaire, et parfois même tout simplement de rupture du parcours scolaire.

Scolarisation des enfants roms : des camions-écoles dans le Nord

La France s'est attirée fin septembre les foudres de la commission européenne après les propos de Manuel Valls jugeant les Roms «incapables de s'intégrer». Et Bruxelles s'est plusieurs fois étonnée du faible taux de scolarisation des enfants roms en France.

En théorie, la loi ne fait aucune différence. Qu'ils soient Français, Américains, Chinois, Papous ou Roms, tous les enfants de 6 à 16 ans ont une obligation d'instruction sur le territoire français, et donc un droit à la scolarisation.

Mais en réalité, un tiers seulement des 2.000 enfants roms en âge d'être scolarisés le sont, et souvent de manière très instable.

Une scolarisation est cependant réalisée grâce à la bonne volonté d'enseignants humanistes et quasi militants.

Dans la métropole lilloise, l'enseignement catholique a créé un service de «camions-écoles» qui se déplacent au fil de la semaine de campements en terrains vagues. Un camion bleu pour les maternelles, vert pour les primaires, et jaune pour le collège. Au volant de ce camion jaune, Pierre Boisseleau, professeur des écoles de 48 ans, se rend par exemple deux matinées par semaine dans le camp des «Quatre Cantons», à Villeneuve d'Ascq.

Il a choisi ce type d'enseignement, il y a maintenant dix ans et a une formation spéciale pour enseigner à des enfants en difficulté et à des enfants de langue étrangère.

Conscientieux, il a appris des bases de roumain pour mieux échanger avec eux. «Ce sont des gamins très en retard, mais très motivés. Souvent, ils me répètent qu'ils veulent que je leur apprenne à lire et à écrire en belles lettres, en attaché. Et leurs parents les poussent pour qu'ils viennent au camion. Pas question pour eux d'aller mendier dans le métro, quand certains le font, ça n'est pas par envie. Contrairement à ce que disent certains politiques, moi ici, je vois une vraie volonté d'intégration malgré une misère terrible», constate Pierre Boisseleau.

Les évacuations à répétition nuisent à l'apprentissage. Pour Pierre Boisseleau, le camion-école ne doit être qu'une étape. Son but, son souhait, c'est que les enfants roms puissent aller bientôt à l'école, la vraie! Mais scolariser un enfant qui vit dans un camp de Roms c'est un parcours du combattant. D'abord de nombreuses communes exigent un justificatif de domicile. Beaucoup d'enfants roms se voient opposer un refus d'inscription car ils ne peuvent pas fournir ce document. Autre obstacle : les évacuations à répétitions. En France 10.000 Roms ont été évacués de leur campement au premier semestre 2013. Cela implique, à chaque fois, un déménagement forcé vers un autre terrain, et les enfants reviennent ensuite avec des soucis qui nuisent à leur apprentissage.

Véronique Decker directrice de l'école Marie Curie de Bobigny en fait l'expérience chaque année. «Chaque évacuation est un traumatisme. Les enfants sont réveillés par les CRS à l'aube; leurs mères hurlent. Leurs parents pleurent. Et comme tous les enfants du monde,

pour dépasser ce traumatisme, ils effacent ces événements de leur mémoire. Et sans qu'on comprenne exactement pourquoi, ils effacent en même temps leurs derniers apprentissages. Il faut tout reprendre à zéro comme si l'enfant ne savait plus lire, plus compter», explique la directrice.

Les évacuations de camps sont souvent synonymes de régression scolaire, et parfois même tout simplement de rupture du parcours scolaire. Des enseignants, du jour en lendemain, ne voient plus revenir certains élèves, sans savoir s'ils sont ou non repartis en Roumanie

Résumé Brigitte Delcros, ComDE, <http://www.franceinfo.fr/sites/default/files/imagecache/462> - 2 octobre 2013.

Interview

«Qu'on en finisse avec ce débat : non, il n'y a pas d'invasion de Roms»



Un camp de Roms à Croix, dans le Nord, le 28 septembre. (Photo Philippe Huguen. AFP)

Michaël Guet, du Conseil de l'Europe, collecte les estimations chiffrées sur les personnes d'origine rom, pays par pays. Il est écœuré de voir son travail détourné de son but initial. Michaël Guet travaille au Conseil de l'Europe, auprès du représentant spécial du secrétaire général en charge des questions relatives aux Roms. Depuis cinq ans, il collecte des données chiffrées sur ce peuple, pays par pays. Mais se désole aujourd'hui de la tournure des débats en France, et de la façon dont ses estimations chiffrées sont utilisées.

Marie Piquemal - Manuel Valls, le ministre de l'Intérieur, assure que seule une minorité de familles roms souhaitent s'intégrer. Est-ce exact ? Dispose-t-on de chiffres ?

Michaël Guet, du Conseil de l'Europe. - Le

ministre fait référence aux projets d'insertion qui concernent, en effet, peu de familles. Il oublie de dire une chose : souvent, le temps que soient menés les diagnostics sociaux pour identifier les familles souhaitant s'intégrer, le camp est évacué, les familles dispersées à droite, à gauche et elles n'en profitent pas. Mais ce n'est pas parce qu'elles refusent de s'intégrer.

Marie Piquemal - Le gouvernement a recensé 16.949 personnes vivant dans des campements illicites cet été, en grande majorité des Roms. C'est un chiffre précis. Est-il fiable ?

Michaël Guet - Ce chiffre correspond à peu près à nos estimations concernant les Roms vivant dans les bidonvilles. Mais il y a tous les autres. Les invisibles, ceux dont personne ne parle car on ne sait même pas qu'ils existent. Ces Roms, avocats, médecins, chefs d'entreprise préférant cacher leurs origines de peur de perdre des clients ou d'être stigmatisés. On ne connaît pas leur nombre, ni même une quelconque estimation. A vrai dire, il n'y a aucune raison qu'on le sache. Cela n'a aucun sens, surtout en France. C'est même anticonstitutionnel de comptabiliser les personnes en fonction de leur origine. Ces derniers jours, tous les journalistes français m'appellent pour connaître le nombre de Roms en France et en Europe. Le Conseil de l'Europe dispose en effet de données, qui sont en fait des estimations, mais cela nous place complètement en porte-à-faux.

Marie Piquemal - Que voulez-vous dire ?

Michaël Guet - Nous avons une structure, au sein du Conseil de l'Europe, traitant des questions liées aux Roms depuis 1995. Depuis cinq ou six ans, j'ai entrepris de collecter des données chiffrées pays par pays, mais dans un but bien précis : il s'agissait de peser dans les politiques nationales d'intégration. Dans les pays de l'Europe de l'Est, les gens sont invités s'ils le souhaitent à déclarer leur origine ethnique lors des recensements de population. Les gouvernements s'appuient ensuite sur ces chiffres pour calibrer leurs aides. Sauf qu'ils sont toujours bien en-deçà de la réalité, les gens ne reconnaissant que rarement être d'origine rom. Parfois, il faut multiplier ce chiffre par cinq, six voire dix pour avoir une vision plus exacte. C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris de collecter des données, venant des instituts de recherche, ONG ou autorités locales, pays par pays.

Marie Piquemal - Dans quel pays européen y a-t-il le plus de Roms migrants ?

Michaël Guet - Ce terme «Roms migrants», que l'on entend partout, est un raccourci. La plupart des Roms sont des citoyens européens et ne sont donc pas «migrants» au sens de la législation européenne.

Au nord de l'Europe, et dans les îles britanniques, on trouve davantage de Roms slovaques, tchèques et polonais. Alors qu'en France, Espagne et Italie, il y a surtout des Roms venant de Roumanie, un pays latin. On estime qu'ils sont un peu plus de 40.000 en Espagne, 70.000 en Italie. Et 30.000 en Belgique. Mais chez nos voisins européens, le sujet ne fait pas du tout débat comme en France. Cela n'a rien à voir. En France, la question est surmédiatisée et surpolitisée. On en fait tout un problème alors que cela ne concerne que 20.000 personnes.

Marie Piquemal - Comment l'expliquer ?

Michaël Guet - Parce qu'ils sont très visibles. Ils vivent dans des caravanes de fortune, dans des bidonvilles, ça choque. Mais le principal problème, c'est la pénurie de logements sociaux. En Espagne, ils sont beaucoup plus nombreux, mais le débat est beaucoup moins exacerbé, notamment parce qu'ils vivent dans des logements sociaux en centre-ville.

Marie Piquemal - Certains politiques, Valls en tête, parlent d'un risque de créer un appel d'air. Y a-t-il plus de migrations des populations d'origine rom qu'avant ?

Michaël Guet - Non. Contrairement à ce qu'on entend dire, la tendance est stable depuis une dizaine d'années. D'ailleurs, il n'y a pas plus de Roms qui quittent la Roumanie que de Roumains. Qu'on sorte enfin de ce débat : non, il n'y a pas d'invasion en Europe occidentale. Non, il n'y a pas d'appel d'air.

D'après «Libération», Interview recueillie par Marie Piquemal, 1er octobre 2013.

Rapport

«La société croit se protéger par des mécanismes d'exclusion. Masquer les difficultés ne veut pas dire qu'on les règle» ... Une «société du déni s'installe, nourrie de renoncements et de découragements».

Dominique Baudis.

La défense des Droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant

Le Défenseur des Droits a publié, le 20 juin 2013, son 2^e rapport d'activité annuel comme l'exige la loi organique du 29 mars 2011. L'occasion pour Dominique Baudis de rappeler son rôle qui est de veiller au respect des droits et libertés et à la promotion de l'égalité et ses différents domaines de compétences.

Doté d'adjoints, son activité regroupe désormais, conformément à la loi organique, les missions de Médiateur de la République, de Défenseur des enfants, de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et de la Commission Nationale de Déontologie de la sécurité (CNDS).

Dans ce rapport 2012, Dominique Baudis considère que «la société croit se protéger par des mécanismes d'exclusion. Masquer les difficultés ne veut pas dire qu'on les règle» et fait le constat qu'une «société du déni s'installe, nourrie de renoncements et de découragements».

Marie Derain, Défenseure des enfants, adjointe et vice-présidente du collège chargé de la défense et de la promotion des droits de l'enfant, évoque dans le rapport les objectifs en matière de défense des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant :

- Veiller à ce que les droits de l'enfant énoncés dans la CIDE soient respectés et effectifs dans toutes les décisions qui les concernent et quelle que soit l'autorité dont elles émanent.
- Donner des orientations, voire être force de propositions de réforme.
- Intervenir pour répondre aux critiques faites par le Comité chargé à l'ONU du suivi de la CIDE.

- Être promoteur de l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3 de la CIDE) conformément à la loi organique. Par exemple, suite à la condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (arrêt Popov du 19 janvier 2012), intervenir chaque fois qu'on lui signale la présence d'enfants en centre de rétention. Mise en place depuis 2011 d'un comité d'experts pour mieux préciser le contour de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Est par ailleurs évoquée, la possibilité de soutenir des actions en justice en particulier en matière de discriminations.

Le Défenseur des Droits évoque plus de 100.000 demandes d'interventions ou de conseils en 2012, ce qui représente 82.416 dossiers de réclamation, 20% des saisines concernent les droits de l'enfant, sur des sujets aussi divers que la garde parentale, l'adoption, la sécurité sur internet, la situation des enfants étrangers ou les problèmes liés à l'exclusion. A noter que 5,7 % des demandes proviennent des enfants eux-mêmes. Les enfants concernés par les demandes d'intervention sont majoritairement les 11-15 ans (34,7%) et les 0-6 ans (27,3 %) mais les 16-18 ans (21,1 %) sont en augmentation de 6% par rapport à 2011. Il

insiste sur la nécessaire mutualisation et transversalité dans une approche globale parfois territoriale, par exemple pour le traitement de la situation des Roms ou celle des mineurs isolés étrangers. Parmi les préoccupations qui émergent : la situation des mineurs à Mayotte et en Outre-Mer, les problèmes de scolarisation des enfants roms et l'application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites.

<http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/raa-2012-inter/index.htm>
<http://forum-famille.dalloz.fr/2013/06/20/rapport-2012-du-defenseur-des-droits/>

Actualités

FRANCE – FRANCE – FRANCE – FRANCE – FRANCE

L@ LETTRE du Défenseur des droits



Dominique Baudis, Défenseur des droits.

Cette lettre d'information, dont le 1^{er} numéro vient de paraître, doit offrir un panorama des activités des différentes missions du Défenseur (lutte contre les discriminations, déontologie de la sécurité, défense des enfants et relation des usagers avec les services publics). Elle devrait être publiée chaque mois. Parmi les sujets évoqués dans ce numéro d'octobre 2013 :

- **Dominique Baudis** interroge le Président de la République à propos de la Convention Internationale des droits de l'enfant car, «aujourd'hui la France n'est ni partie ni signataire du troisième protocole additionnel à la Convention internationale des droits de l'enfant, contrairement à ses premières intentions officielles».

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est considérée comme le traité le plus complet, à la fois dans son contenu (il énonce l'ensemble des droits), mais aussi le nombre de pays signataires (excepté les Etats-Unis et la Somalie).

Le troisième protocole facultatif permet aux enfants ou à des adultes agissant en leur nom, de s'adresser directement au Comité des droits de l'enfant des Nations unies, chargé de veiller à son application.

- **Mayotte** interpelle trois ministères «sur les conditions d'évacuation sanitaire des enfants mahorais». L'île de Mayotte est devenue, le 31 mars 2011, le 101^e département français.

Le rapport 2013 rappelle la forte pression migratoire qui s'exerce à Mayotte et conduit à la présence de près de 3.000 mineurs isolés étrangers. L'absence de prise en charge des mineurs en danger et de dispositifs d'accompagnement laisse ces enfants dans une grande précarité (voir nota ci-dessous).

- **Restauration scolaire : Quelles règles appliquer ?**

Ce sujet concerne quotidiennement 3 millions de jeunes élèves. Le Défenseur des droits indique les règles qui encadrent la restauration scolaire dans le souci de préserver l'intérêt supérieur de l'enfant. «Tous les enfants dont les parents le souhaitent, doivent pouvoir déjeuner à la cantine, lorsque le service existe, quelle que soit la situation sociale ou familiale des parents». Les enfants (handicapés) doivent bénéficier, si leur handicap le justifie, d'un accompagnement pendant la pause méridienne, au même titre que lors du temps scolaire».

Au regard du principe de laïcité, «le refus d'une collectivité d'adapter un repas en fonction des convictions religieuses ne saurait être assimilé à une pratique discriminatoire». Toutefois les mairies qui s'en tiennent au principe de neutralité religieuse se doivent d'en informer les parents lors de l'inscription.

Note de la Rédaction : *Ces enfants ne sont sans doute pas mahorais mais comoriens, sinon ils seraient français et non expulsables... Ceci dit, un enfant est, de droit, non expulsable.*

Résumé de Jean-Pierre Lazarus, ComDE.

Pour en savoir plus et découvrir l'ensemble des articles voici le lien :

<http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/nlunifiee/defenseurdesdroits-nl1-131001.pdf>

La réclusion à perpétuité est interdite pour les enfants

La Cour d'Assises de Haute-Loire a rendu sa décision en juin 2013 contre Monsieur M, en le condamnant à la réclusion à perpétuité pour les faits de viol sur une victime de 15 ans,

«Ni la peine capitale, ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération, ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans».

Article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Julie, et de viol et du meurtre d'Agnès en automne 2011 dans le collège cévenol du Chambon-sur-Lignon.

Probablement submergée par l'émotion, la Cour d'Assises a choisi d'appliquer au prévenu, mineur au moment des faits, la peine maximale applicable aux adultes.

Ce faisant, la Cour décidait d'aller au-delà des réquisitions de l'Avocat général et à l'encontre du droit international.

En effet, bien qu'il ait repoussé l'excuse de minorité, l'Avocat général avait cantonné dans ses réquisitions la peine à trente ans de réclusion, assortie d'une mesure de sûreté, conformément aux dispositions de l'article 37 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui dispose que : «Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcées pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans».

Ce faisant, la Cour a non seulement violé les dispositions précitées et le statut juridique de ce mineur, mais a surtout nié l'essence et la spécificité du droit des mineurs en matière pénale. Il est désormais acquis que le mineur, du fait même de son jeune âge est capable d'évoluer, d'être éduqué et qu'il dispose du droit de se projeter.

En outre, au plan technique, les perspectives de libération conditionnelle seront faibles.

Autre point contestable, la Cour a également refusé l'injonction de soins requise, refusant ainsi au mineur la possibilité d'envisager un traitement de ses troubles psychiatriques avérés.

L'injustice de cette peine frappe surtout car, en l'espèce, ce mineur en danger au moment des faits devient désormais responsable non seulement de ses actes, mais aussi des défaillances d'un système judiciaire qui n'a pas su le protéger, pas plus que les victimes en l'occurrence.

On note que la décision ne laisse enfin que peu de place à la possibilité d'une justice restauratrice.

Certes, le crime a été commis la veille de sa majorité. Mais la question se pose alors de savoir si une réforme pénale devra aligner le traitement des «presque majeurs» sur le régime des adultes ou au contraire tenter de l'aligner sur celui des mineurs.

Cette dernière solution paraît préférable, non par idéologie mais par souci de protéger la société. La réintégration dans la société et la réinsertion ont fait leurs preuves. Or, tel est bien l'enjeu de la justice restauratrice, respectueuse du besoin de justice de la victime, comme de la nécessité de restaurer l'auteur des délits et crimes dans sa citoyenneté, pour mieux protéger à terme, la société.

En outre, la conférence de consensus qui a travaillé sur la prévention de la récidive début 2013 et le Conseil des ministres de l'Europe préconisent que les jeunes adultes délinquants puissent bénéficier de réponses comparables à celles de mineurs.

L'article 40 de la Convention internationale a permis à M. M de faire appel de cette décision fort sévère.

On peut espérer qu'à l'heure de la tolérance zéro, les juges sauront cependant reconnaître que la Convention internationale des droits de l'enfant, en tant que traité de droit international, a une valeur supérieure à nos lois françaises.

Souhaitons également que les réformes pénales à venir excluront les mineurs de la loi sur la rétention de sûreté et que toutes les mesures seront prises pour que les services judiciaires puissent protéger les enfants en danger et qu'enfin le droit pénal soit repensé sous l'angle d'une justice restauratrice, telle que le droit international applicable aux enfants le préconise.

Dans la quête d'une justice plus respectueuse de l'humain, gageons que les droits de l'enfant, tels que définis dans la CIDE, puissent servir l'idéal d'une justice plus respectueuse des droits humains.

Résumé d'Anna Ottenhof, ComDE, d'après Sophie Graillat, DEI France sur le site <http://www.laurent-mucchielli.org> et <http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/06/29/chambon-sur-lignon-la-perpetuite-pour-matthieu>.

Une extension du délit d'agression sexuelle et une modification des sanctions

Jusqu'à récemment, l'agression sexuelle était définie à l'article 222-22 du code pénal comme «toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise».

En cas de pénétration sexuelle, l'agression est qualifiée de viol. S'agissant des agressions sexuelles hors viol, la loi du 5 août 2013, qui intègre dans notre droit diverses normes européennes, ajoute un cas particulier d'agression sexuelle : - article 222-22-2 du code pénal : «Constitue également une agression sexuelle le fait de **contraindre une personne**

par la violence, la menace ou la surprise **à subir une atteinte sexuelle de la part d'un tiers**».

Par ailleurs, l'échelle des peines a été légèrement modifiée.

Jusqu'à la loi d'août 2013 l'agression sexuelle autre que le viol était punie sur la base de 5 ou 7 ans de prison, notamment quand elle était commise sur un mineur de 15 ans ou sur une personne vulnérable.

Dorénavant, en application de l'article 222-29-1 du code pénal, **l'agression sexuelle contre un mineur de 15 ans est punie de 10 années de prison.**

D'après Michel Huyette - août 2013.

Les jeunes d'outre-mer : d'énormes difficultés scolaires

Les jeunes des départements d'outre-mer connaissent d'énormes difficultés scolaires. Selon une étude du ministère de l'Éducation réalisée lors de la journée «défense citoyenneté», la part de jeunes de 18 ans en difficulté de lecture atteint 10 % en moyenne pour l'ensemble de la France (données 2012), mais entre 30 et 75 % dans les Dom.

La moyenne nationale masque en effet les écarts qui existent entre les territoires. En métropole, le taux s'étend de 5 % de jeunes en difficulté en Haute-Savoie à 16 % dans l'Aisne. On en est très loin dans les Dom : le taux atteint 27,6 % à la Réunion, 30,4 % en Martinique, 33 % en Guadeloupe mais aussi 48,4 % en Guyane et 74,9 % à Mayotte.

Parmi les 10 % de jeunes en difficulté, le ministère estime que 4,1 % sont en situation d'illettrisme (données 2011) pour l'ensemble de la France. Mais le chiffre atteindrait 15,5 % à la Réunion, 17 % en Martinique, 20 % en Guadeloupe et 28 % en Guyane. A Mayotte, pas moins de 44 % des jeunes de 18 ans seraient illettrés. En métropole, cette situation touche une fraction très minoritaire de jeunes qui accumulent les difficultés (sociales, relationnelles, de santé, etc.), mais dans les Dom, l'illettrisme touche une fraction entière de la jeunesse.

Nota : *Le Français n'est pas, pour beaucoup d'enfants des DOM, leur langue maternelle. C'est le créole pour les Antilles et la Réunion, le Bushinengé et autres dialectes en Guyane et le Ki-Swahili à Mayotte. Il n'est donc pas étonnant que ces enfants aient plus de mal à lire le Français. Il est vrai par ailleurs que pour la Guyane, beaucoup de postes d'enseignants de maternelle et de primaire sur les hauts des fleuves Maroni et Oyapock, ne sont pas pourvus.*

D'après le «Centre d'Observation de la Société», Lettre d'information du site Délinquance, justice et autres questions de société, n°101, septembre 2013.

Quotas de mineurs étrangers dans le foot

Le Défenseur des droits a été conduit à interpellier la Fédération française de football sur sa politique de recrutement de mineurs étrangers et à déposer une plainte pénale à son encontre devant le Tribunal de Mont-de-Marsan en 2012. Selon la Ligue des Droits de l'homme (LDH) et Jean Pierre Louvel, président de l'Union des clubs professionnels, la FFF (Fédération Française de Football) pratiquerait une politique de quotas à l'égard des mineurs étrangers.

En pratique, lorsqu'un jeune prétendant mentionne sa «nationalité étrangère» dans son dossier d'inscription, celui-ci verrait sa demande systématiquement renvoyée au club avec la mention «dossier incomplet», ce qui l'empêcherait d'obtenir sa licence.

La FFF se défend en expliquant qu'elle ne fait qu'appliquer les règles de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association), association de droit suisse, a priori non concernée par les textes du code pénal français, contrairement à la FFF.

En outre, la FFF rappelle sa volonté de lutter contre les trafics d'enfants sous couvert de transferts positifs. Dans ce contexte, elle a édicté un certain nombre d'obligations que doit respecter un mineur s'il veut obtenir une licence : que les parents s'installent en France pour des raisons étrangères au football, que le joueur ait plus de 16 ans et déménage au sein de l'UE/EEE (espace économique européen) que le joueur et le club se situent tout au plus à cinquante kilomètres de leur frontière commune avec une distance maximale de cent kilomètres, que le joueur ait vécu continuellement en France pendant les cinq années précédant la première demande de licence.

Reconnaissant la lourdeur de ces obligations, la FFF a obtenu une dérogation de la FIFA lui permettant de laisser une marge de manœuvre au niveau des Ligues régionales.

La question n'est donc pas réglée puisque la gestion des dossiers se fait au cas par cas, au niveau local.

Dominique Baudis attend une réponse du président de la FFF, mais également de la ministre des Sports à propos de deux cas similaires de basketteuses.



Photo : www3.chu-rouen.fr

La FFF pratiquerait une politique de quotas à l'égard des mineurs étrangers.

Saisie de la question, la fédération française de basket a admis qu'une logique de quotas existe pour maintenir l'équité entre les équipes en championnat et «éviter que des joueuses étrangères «mercenaires» ne soient trop nombreuses dans une seule équipe». L'objectif affiché serait de bâtir une équipe nationale de qualité.

Le résultat de l'équipe de France féminine de basket à l'Euro valide l'argument de la FFB qui a le mérite de faire preuve d'une transparence dont son homologue dans le football pourrait s'inspirer.

Résumé d'Anna Ottenhof, ComDE, d'après Fabrice Tassel, «Libération», 26 juin 2013.

Actualités

MONDE – MONDE – MONDE– MONDE– MONDE

Le travail domestique des enfants : chiffres à l'appui



Source :
http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/c/ca/Girls_carrying_water_in_India.jpg

Dans un rapport paru début 2013 : Eliminer le travail des enfants dans le travail domestique», le Bureau International du Travail (BIT) propose une synthèse argumentée et chiffrée sur le travail domestique exécuté par des enfants. Ces enfants effectuent des tâches comme le nettoyage, le repassage, la cuisine, le jardinage, la collecte d'eau, la surveillance des enfants et les soins aux personnes âgées. Beaucoup d'entre eux ont peu ou pas du tout accès à l'éducation. Dans ce rapport, après la dénonciation du travail domestique effectué par les enfants, le BIT donne quelques chiffres permettant d'entrevoir l'ampleur du problème.

En 2008, on estimait que le nombre d'enfants entre 5 et 17 ans engagés dans des travaux domestiques étaient de 15.524 000, soit 5,1% des 305 millions d'enfants engagés économiquement. Ce sont majoritairement des filles. 73% soit plus de 11 millions, sont des filles, 27% soit plus de 4 millions, des garçons.

Le BIT mesure que plus de 10 millions d'enfants engagés dans des travaux domestiques effectuent des travaux définis comme inacceptables :

- 3,5 millions ont entre 5 et 11 ans (dont 59% de filles).
- 3 millions d'enfants de 12 à 14 ans travaillent plus de 14 heures par semaine (dont 14% de filles)
- 4 millions d'enfants entre 14 et 17 ans travaillent plus de 43 heures par semaine ou effectuent des travaux dangereux.

Au total, 7,5 millions de filles, et 3 millions de garçons effectuent des travaux domestiques estimés comme la pire forme de travail des enfants au sens de la Convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail.

Enfin, la moitié de tous les enfants effectuant un travail domestique, soit 8 millions d'enfants, effectuent des travaux dangereux susceptibles de compromettre leur santé, leur sécurité ou la moralité de l'enfant. Un quart de ceux-ci soit 2,3 millions ont moins de 12 ans.

Le rapport émet un ensemble de 12 recommandations pour lutter contre le travail domestique des enfants.

*A lire sur : http://www.ilo.org/ipecc/Informationresources/WCMS_207924/lang--fr/index.htm
Ce site propose le rapport en téléchargement.*

*Pour en savoir plus :
les textes des conventions 182 sur la pire forme de travail des enfants (1999) 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973) et 189 pour un travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques sont consultables sur le site de l'organisation internationale du travail
<http://www.ilo.org/ipecc/facts/ILConventionsonchildlabour/lang--fr/index.htm>
Philippe Brizemur, ComDE*

Adoption : un bilan

En 2004, il y a eu 45.299 enfants adoptés internationalement, en 2011 seulement 23.609. Pourtant le nombre d'enfants «adoptables» n'a pas décroché pendant la période, au contraire. Il semble que les législations nationales soient pour certaines devenues beaucoup plus contraignantes.

**18 millions d'enfants
sont orphelins
dans le monde,
d'après l'UNICEF.**

Ainsi Laura Blitzer, professeur d'université à New York a pu adopter en Chine, en 2011, une petite fille, après des démarches qui ont duré 15 mois. En 2007, elle a voulu adopter un autre enfant, pas de réponse à ce jour.

Elisabeth Bartholet, en charge du programme «Child Advocacy» à Harvard University, elle-même ayant adopté deux enfants au Pérou, s'étonne de cette baisse alors qu'on parle de mondialisation.

Les pays les plus adoptants sont les USA, 40% du total annuel, puis l'Italie, l'Espagne et la France (1.995 adoptions en 2011). Les USA adoptent globalement (nationalement et internationalement) plus que le reste du monde.

Les pays d'origine des adoptés sont, pour plus de la moitié, la Chine, l'Ethiopie et la Russie.

A noter que les USA sont aussi un pays d'adoptés (international), avec sur la période de référence un triplement du nombre, lequel est en 2011 de 315.

La Russie est devenue une terre d'adoption après la chute du rideau de fer. La législation y est plus basée sur des approches politiques, à la fois générale (l'homophobie actuelle qui interdit aux homosexuels d'adopter) et aussi nationale (interdiction aux USA à ce jour).

La Chine a trouvé là un moyen d'adaptation de sa politique d'enfant unique... et dans ses orphelinats on a trouvé surtout des filles.

Mais, aujourd'hui, la Chine a défini un nombre important de restrictions, voire d'interdictions, à l'adoption : des caractéristiques physiques (âge, bonne santé physique et psychologique), situation familiale – être marié depuis plus de deux ans, en cas de célibat, jurer ne pas être homosexuel, etc, bonne santé économique...

Avec ces contraintes, la Chine pensait réduire quantitativement le nombre de candidats et donc avoir seulement des adoptants de qualité !

Sur la période de référence, le nombre d'enfants dans les orphelinats chinois a doublé. Ce que la Chine propose aujourd'hui ce sont d'abord des enfants handicapés.

Beaucoup d'Etats ont aussi décidé de fermer leurs portes aux demandes d'adoption en évoquant les aspects liés au trafic d'êtres humains.

La Convention de la Haye est d'autre part considérée par certains comme un frein supplémentaire, alors même qu'elle veut s'assurer que les enfants ne vont pas être l'objet de trafic.

Et pendant ce temps, l'UNICEF rappelle qu'il y a plus de 150 millions d'enfants qui n'ont plus qu'un seul parent et 18 millions qui sont orphelins des deux.

Note de la Rédaction : *Al ne prend pas position sur le sujet de l'adoption internationale.*

Résumé de Jean-Luc Cheyrouze, ComDE, d'après CNN.com, 10 septembre 2013.

Etats-Unis : 150 proxénètes arrêtés pour prostitution de mineur

Le FBI a annoncé, le 29 juillet 2013, l'arrestation de 150 proxénètes qui exploitaient près de 105 adolescentes de 13 à 16 ans dans près de 76 villes des Etats-Unis.

Cette opération, conduite en trois jours dans des casinos, des motels et des aires de repos pour routiers, a été menée en partenariat avec le Centre national pour les enfants exploités et disparus (National Center for Missing and Exploited children).

Les individus arrêtés poussaient à la prostitution des adultes et des enfants, en majorité des adolescentes âgées de 13 à 16 ans. L'opération ne visait pas un seul et même réseau, mais plusieurs proxénètes distincts qui agissaient dans différents endroits du pays. Il s'agit de la plus grosse opération de lutte contre le trafic de mineurs jamais menée aux Etats-Unis. En juin 2012, une opération similaire avait conduit à l'arrestation de 104 personnes qui exploitaient 79 enfants.

Selon le FBI, les proxénètes utilisaient les réseaux sociaux pour recruter des mineurs et ciblaient en particulier des adolescentes en situation fragile, en général placées dans des centres d'accueil.

«Cette opération démontre combien d'enfants américains sont vendus pour le sexe chaque jour, dans de nombreux cas sur Internet», a déploré John Ryan, président du Centre national pour les enfants exploités et disparus. «Notre objectif est de discuter ouvertement du trafic d'enfants», a pour sa part déclaré Ronald Hosko, directeur du FBI chargé des enquêtes pénales. «Nous essayons de sortir ces crimes de l'ombre et de les mettre en pleine lumière», a-t-il dit, estimant que cela avait été «un élément crucial dans le succès de cette opération». Le FBI a publié une vidéo de différentes arrestations de cette opération baptisée «Cross Country».

«Le Monde.fr» avec AFP, le 29 juillet 2013.



**L'enquête a permis
d'identifier
1.000 pédophiles,
dont 11 Français,
qui ont été signalés
à Interpol.**

Pédophilie : Sweetie, 10 ans, la petite fille virtuelle qui piège les «prédateurs»

Sweetie, c'est le nom d'une fillette philippine de 10 ans, créée entièrement en images de synthèse, qui a confondu 1.000 pédophiles sur Internet – dont 11 Français – pour l'ONG Terre des Hommes. Elle est censée être Philippine et avoir 10 ans. En réalité, c'est une petite fille virtuelle. Un modèle informatique en image de synthèse, créé grâce à la technique de la «motion capture» (capture de mouvement), par la branche néerlandaise de l'ONG Terre des Hommes, pour traquer les pédophiles sur Internet.

Durant dix semaines, quatre membres de l'association se sont fait passer pour la fillette sur des «chat rooms» (salons de discussion) publiques sur le web. Sweetie a été contactée par plus de 20.000 «prédateurs» de 71 pays différents «prêts à payer Sweetie pour qu'elle se livre à des actes sexuels devant sa webcam».

«Si nous réussissons en deux mois à localiser 1.000 hommes, la police pourra bien en localiser 100.000 par an», clame Terre des Hommes, qui a révélé la supercherie, lors d'une conférence de presse à La Haye (Pays-Bas). L'association veut en effet faire pression sur les gouvernements pour qu'ils prennent des actions contre le «tourisme pédophile par webcam» en lançant une pétition en ligne, qui a déjà été partagée plus de 7.000 fois sur Facebook. «Le tourisme pédophile par webcam est un phénomène qui se propage. Des hommes de pays riches paient des enfants de pays pauvres pour du sexe par webcam. Ces crimes ont lieu des milliers de fois par jour», affirme l'ONG.

«Dès que vous vous connectez et dites que vous êtes une petite Philippine, ils affluent vers vous. Cela va très, très vite», raconte un des membres de l'association qui s'est fait passer pour Sweetie dans une vidéo publiée le 4 novembre, sur YouTube. «Les prédateurs se sentent en sécurité, utilisent de faux noms, vivent loin et payent avec des cartes de crédit prépayées impossibles à identifier. Ils n'ont pas besoin d'aller aux Philippines pour abuser d'enfants. Rien ne les retient».

Selon Terre des Hommes, qui cite des chiffres de l'ONU et du FBI, il y a environ 750.000 pédophiles sur le web à chaque instant. «Rien qu'aux Philippines», des dizaines de milliers d'enfants sont «abusés par webcam». Mais jusqu'à présent, seulement six pédophiles ont été inculpés dans le monde pour des faits de ce genre, bien que cela soit un crime dans la plupart des pays du globe. «Ces enfants souffrent de dépression, d'angoisse et d'agressivité. Ils ignorent ce que sont des relations normales, ce qu'est la sexualité. Le pire c'est que cela augmente. C'est pourquoi nous avons déplacé notre attention vers la demande. Si rien n'est fait à la source de ce problème, ce phénomène ne fera qu'augmenter», estime Hans Guijt, le responsable de l'enquête à Terre des Hommes Pays-Bas. «Avec son extension et la baisse de ses prix, l'Internet sera de plus en plus accessible à l'Occident et aux pays en développement et il y aura donc de plus en plus de victimes de ce phénomène», se désole-t-il.

L'ONG assure que ses enquêteurs n'ont jamais sollicité ni provoqué les personnes piégées afin que les preuves obtenues puissent être utilisées en justice. Évidemment, précise l'association, ils ont mis un terme au chat dès lors que ces personnes proposaient de l'argent en échange d'actes sexuels.

Brigitte Delcros, ComDE, d'après lanouvellerepublique.fr, 05 novembre 2013.

Suède : la circoncision infantile au cœur du débat

Le Défenseur des enfants de Suède, Fredrik Malmberg, a appelé son pays à interdire la circoncision qu'il estime contraire aux droits fondamentaux des garçons, dans une tribune cosignée avec des associations de professionnels de la santé. Il rappelle que «l'opération est douloureuse, irréversible et peut entraîner des complications dangereuses» et considère cette pratique contraire à l'article 24 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, par lequel, la Suède s'est engagée à prendre «toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants».

Cet appel fait suite à une proposition de loi pour interdire la circoncision, déposée en octobre par le parti d'extrême droite des démocrates de Suède et rejetée en commission.

La Suède a adopté en 2001 une loi autorisant la circoncision mais qui avait été décriée par la communauté juive, car elle impose, pour toute circoncision d'enfants âgés de plus de deux mois, l'intervention d'un professionnel de la santé, le consentement des parents et une information complète pour eux «sur ce que l'intervention implique».

L'application de la loi de 2001 pose problème aux communautés judaïques et musulmanes, car deux chirurgiens sur trois refusent de pratiquer des circoncisions pour des raisons autres que thérapeutiques. Par conséquent, sur les 3.000 circoncisions annuelles, 2.000 auraient été pratiquées sans la présence d'un médecin.

**Deux chirurgiens
sur trois refusent
de pratiquer
des circoncisions
pour des raisons
autres que
thérapeutiques.**

Les ombudsmen (médiateurs, protecteurs du citoyen) de Suède, Norvège, Finlande, Danemark et Islande se sont rencontrés à Oslo le 30 septembre 2013 et ont adopté une résolution demandant aux pays nordiques de n'autoriser la circoncision non thérapeutique qu'à la condition que les garçons concernés y aient consenti et aient une capacité de discernement leur permettant de comprendre l'information médicale, les risques et conséquences de l'opération.

Caroline Newman, ComDE - Sources :

<http://www.jewishpress.com/news/swedish-illegal-circumcision-ends-in-arrest-but-legal-rites-are-scarce/2013/07/04/>

<http://www.secularism.org.uk/news/2013/09/swedish-ombudsman-calls-for-ban-on-circumcision>

<http://www.crin.org/resources/infodetail.asp?id=31830>

http://www.lepoint.fr/monde/la-circoncision-bientot-interdite-en-suede-28-09-2013-1736189_24.php

L'ANC demande à ce que les «tradi-praticiens» soient mieux encadrés.

Afrique du Sud : morts après des circoncisions rituelles

30 jeunes sont morts après des circoncisions rituelles marquant leur passage à l'âge adulte dans la province du Cap Oriental, d'après des déclarations des autorités locales le 7 juillet 2013. Ce rite marquant le passage à l'âge adulte a provoqué l'hospitalisation de 293 autres jeunes hommes. Ils ont été pris en charge pour déshydratation, gangrène ou des infections consécutives à ces rites.

En mai, 23 autres garçons sud-africains avaient trouvé la mort, lors de cérémonies de circoncisions traditionnelles.

Des négligences auraient été à l'origine de ces décès. «Les victimes, âgées de 13 à 21 ans, sont toutes mortes dans des écoles d'initiation. Nous avons la preuve qu'il y a eu des négligences», a déclaré Kgoshi Mathibele Mokoena, chef de file des leaders traditionnels dans la province du Mpumalanga, où ce premier drame avait eu lieu.

Le président de l'Afrique du Sud, Jacob Zuma, avait réagi à l'affaire et avait parlé de «l'indignation suscitée par la perte inutile d'autant de jeunes vies humaines entre les mains de ceux qui sont supposés les élever et les protéger. Nous saluons l'action de la police qui a ouvert des enquêtes pour meurtre, mais nous lui demandons de garantir que justice soit faite pour les familles et que les responsables de ces décès soient amenés sans délai devant les tribunaux», avait-il déclaré. Le gouvernement sud-africain, lui, avait présenté ses condoléances aux familles des victimes et encouragé les initiateurs des cérémonies de circoncisions à améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité.

Ces rites d'initiation ont fait des centaines de morts ces dernières années en Afrique du Sud, malgré les efforts des autorités pour tenter d'inculquer quelques règles d'hygiène aux guérisseurs traditionnels. Outre la circoncision, l'initiation comprend généralement plusieurs semaines dans le bush(*), au cours desquelles des anciens enseignent les valeurs du courage viril et la discipline.

L'ANC, le parti au pouvoir, a déploré «ce désastre» et demandé à ce que les «tradi-praticiens» soient mieux encadrés.

(*) Bush : arrières pays peu habités de savane et de forêt (brousse).

RTL.fr avec AFP, 7 juillet 2013.

Tanzanie : des enfants sont employés dans les mines d'or au péril de leur vie



Deux jeunes garçons âgés de 13 ans cherchent à extraire du minerai aurifère dans une mine d'or artisanale dans la région de Mbeva, en Tanzanie.

Des enfants, dont certains n'ont que 8 ans, sont employés en Tanzanie dans des mines d'or à petite échelle, où ils courent de graves dangers pour leur santé et même pour leurs vies, a déclaré Human Rights Watch dans un rapport publié le 28 août 2013.

Ce rapport décrit comment des milliers d'enfants travaillent dans des mines d'or de petite dimension, dotées ou non d'une licence d'exploitation, en Tanzanie, pays qui est le quatrième producteur d'or d'Afrique. Ils creusent et forent des galeries dans des puits profonds et instables, travaillent sous terre par postes pouvant durer jusqu'à 24 heures, transportent de lourds sacs de minerai qu'ensuite ils doivent concasser. Ces enfants risquent des blessures du fait d'éboulement de galeries et d'accidents dus aux outils, ainsi que des problèmes de santé à long terme causés par l'exposition au mercure, l'inhalation de poussières et le port de lourds fardeaux. Le mercure s'attaque au système nerveux central et peut être la cause de handicaps permanents pour les enfants, dont l'organisme encore en

croissance est plus facilement affecté par ce métal lourd.

Les enfants qui travaillent dans les mines manquent des classes ou cessent d'aller à l'école. En outre, de nombreux adolescents recherchent un emploi à plein temps, y compris dans le secteur minier, parce qu'ils ne peuvent accéder à l'école secondaire ou à une formation professionnelle.

Un garçon de 17 ans qui a survécu à un accident dans une galerie a déclaré à Human Rights Watch : «J'ai cru que j'allais mourir, j'ai eu très peur».

De nombreux enfants qui travaillent dans les mines sont des orphelins ou appartiennent à d'autres catégories vulnérables et sont dépourvus de moyens de subsistance et de soutien. Human Rights Watch a également constaté que sur les sites miniers ou aux alentours, les filles étaient victimes de harcèlement sexuel, notamment de pressions pour qu'elles se livrent au travail sexuel. Certaines filles deviennent les victimes d'une exploitation sexuelle à caractère commercial et risquent ainsi de contracter le VIH ou d'autres maladies sexuellement transmissibles.

Human Rights Watch a visité 11 exploitations minières dans les régions de Geita, Shinyanga et Mbeya et interrogé plus de 200 personnes, dont 61 enfants travaillant dans les mines d'or de petite taille. Le recours à des enfants pour des travaux dangereux dans des mines est l'une des pires formes d'exploitation de l'enfance par le travail selon la Convention 182 de l'OIT, dont la Tanzanie est un État partie.

«Sur le papier, la Tanzanie est dotée d'une législation solide qui interdit le travail des enfants dans les mines, mais le gouvernement a fait bien trop peu d'efforts pour la faire appliquer», a déploré Janine Morna, chercheuse sur les droits des enfants à Human Rights Watch.

La Tanzanie a participé à l'élaboration d'un nouveau traité mondial visant à réduire l'exposition au mercure dans le monde. La Convention Minamata sur le mercure, ainsi nommée en référence au lieu d'une contamination catastrophique au mercure survenue au Japon il y a un demi-siècle, a été signée par 140 pays, dont la France, au cours de la conférence diplomatique organisée par le Japon à Kumamoto le 10 octobre 2013. Cet accord est maintenant ouvert à la ratification.

«La Tanzanie a facilité l'avènement de la Convention de Minamata sur le mercure», a ajouté Janine Morna. Maintenant, pour préserver l'avenir de son propre peuple et de son industrie minière en pleine croissance, elle doit jouer un rôle de premier plan pour protéger ses enfants – en les examinant, en les testant et en les soignant contre les effets de l'exposition au mercure, et surtout en les faisant sortir des mines».

La Banque mondiale et les autres donateurs traditionnels du secteur minier devraient soutenir des mesures visant à mettre fin au travail des enfants dans les mines et à réduire l'exposition des enfants et des adultes au mercure, a affirmé Human Rights Watch. Par exemple, ils devraient aider les enfants à renoncer au travail dans les mines non homologuées et à retourner à l'école, et faire en sorte que les mines nouvellement dotées d'une licence d'exploitation n'aient pas recours au travail d'enfants.

Il incombe d'autre part à l'industrie de l'or de s'assurer qu'elle ne profite pas, directement ou non, du travail illégal d'enfants, a souligné Human Rights Watch.

Les Émirats arabes unis (EAU) sont la première destination de l'or en provenance des petites mines de Tanzanie. Cet or est également exporté vers la Suisse, l'Afrique du Sud, la Chine et le Royaume-Uni.

«Qu'elles soient petites ou grandes, tanzaniennes ou multinationales, les entreprises devraient éviter d'être mêlées à des cas d'emploi illégal d'enfants le long de leur circuit d'approvisionnement», a conclu Janine Morna.

Brigitte Delcros, ComDE, d'après Rapport Human Rights Watch : Toxic Toil: Child Labor and Mercury Exposure in Tanzania's Small-Scale Gold Mines (Travail toxique : Enfants au travail et exposition au mercure dans les mines d'or à petite échelle en Tanzanie), Dar Es Salaam, 28 août 2013.

Territoires palestiniens occupés : arrestation et emprisonnement de jeunes palestiniens

230 mineurs sont détenus par les forces israéliennes, en violation de la 4^{ème} Convention de Genève.

Le réseau UFree (1) condamne l'arrestation et l'emprisonnement, par les forces israéliennes, de 8 jeunes palestiniens, âgés de 13 à 20 ans, à des peines allant jusqu'à 40 mois d'emprisonnement ferme, pour avoir jeté des pierres sur les forces israéliennes.

Les conditions de leur arrestation, se seraient déroulées, comme pour les 700 mineurs palestiniens annuellement détenus par les forces israéliennes en flagrante violation de la 4^e Convention de Genève. À préciser qu'il ne faut pas confondre les arrestations (700) avec les détentions (230) : les enfants sont arrêtés, mis en prison, puis libérés au bout de quelques semaines ou quelques mois. Ce qui fait que l'on a pu avoir 700 mineurs passant par la case prison, mais qu'il en reste actuellement 230 dans les geôles.

Le réseau rappelle la parution récente d'un rapport de l'UNICEF (2) mettant en lumière la maltraitance que subissent les enfants détenus palestiniens.

Résumé de l'article: <http://ufree-p.net/index.php/site/index/news/311/3>

(1) Réseau pour la défense des droits des prisonniers politiques et détenus palestiniens basé à Oslo.

(2)http://www.unicef.org/oPt/UNICEF_oPt_Children_in_Israeli_Military_Detention_Observations_and_Recommendations_-_6_March_2013.pdf

Territoires palestiniens occupés : tortures contre mineurs



L'association israélienne de défense des droits humains B'Tselem a publié, au mois d'août 2013, des témoignages de mineurs palestiniens qui ont été arrêtés, et pour certains torturés, durant des interrogatoires au poste de police de Gush Etzion en Cisjordanie (Territoires palestiniens occupés). Cette publication est le résultat de 4 années de documentation durant lesquelles les chercheurs de terrain ont collecté des témoignages de douzaines d'enfants qui ont raconté les mauvais traitements et l'extrême violence utilisés contre eux pour leur faire avouer qu'ils avaient lancé des pierres ou pour incriminer les amis.

«L'interrogateur m'a forcé à entrer dans une salle. Il a empoigné ma tête et a commencé à la jeter contre le mur. Puis il m'a frappé et donné des coups de pied sur les jambes. La douleur était immense et j'ai senti que je ne tiendrais pas longtemps. Alors, il a juré contre moi. Il a dit des choses sales sur moi et ma mère. Il m'a menacé de me violer, ou de perpétrer des violences sexuelles, si je n'avouais pas que j'avais lancé des pierres. Ses menaces m'ont vraiment effrayé parce qu'il était vraiment cruel et que nous n'étions que deux dans la salle» (D'après le témoignage de M.H., résidant à Husan, 14 ans au moment de son arrestation).

B'Tselem a récolté de novembre 2009 à juillet 2013, 64 témoignages d'habitants de communes du sud de la Cisjordanie qui ont relaté ces incidents. 56 d'entre eux venaient de mineurs au moment de leur interrogatoire. Les témoignages décrivent l'extrême violence physique utilisée durant ces interrogatoires, et dans plusieurs cas, l'utilisation de torture ; claques, coups, coups de pieds sur le corps, coups donnés avec des objets tels que fusil ou bâtons. Dans 12 cas, les personnes interrogées déclarent que les interrogateurs les auraient injuriés et auraient proféré des menaces de violences sexuelles sur les femmes de leur entourage, telles que menaces de viol ou de blessures génitales. Dans six cas, les interrogateurs auraient proféré des menaces d'exécutions. Dans huit cas, ils auraient menacé de s'en prendre à la famille, dans cinq autres cas, ils auraient menacé d'utiliser l'électricité d'une façon qui endommagerait la fertilité.

B'Tselem a envoyé 31 plaintes au département d'investigation de la police. Pour les autres cas, les personnes interrogées ou leur famille ont eu peur des représailles. Aucune des plaintes envoyées par B'Tselem n'a donné lieu à un contrôle.

Résumé de Philippe Brizemur, ComDE.

*Pour en savoir plus: NEWSLETTER 29 août 2013 B'Tselem - The Israeli Information Center for Human Rights in the Occupied Territories
http://www.btselem.org/torture/201308_etzion*



Emirats arabes unis : le scandale des enfants jockeys du Golfe

Le scandale des enfants jockeys a été dénoncé par un documentaire de France O sous le titre «Cavaliers du désert» en septembre 2013.

Rafiq, Hasan, Mobarak ou Kajal sont des petits garçons frêles aux grands yeux noirs. Si frêles qu'ils semblent ne rien peser, ou presque, sur le dos des chameaux. La course démarre... Les minuscules cavaliers et leurs montures s'élancent dans la poussière du désert Ici, les spectateurs ne sont pas dans des tribunes mais dans de rutilants 4 x 4. Par les vitres baissées, ils exhortent les petits jockeys à encore plus de vitesse. La réalité que ces images dévoilent est terrible. Dans les pays du Golfe, principalement dans les Emirats arabes unis, les courses de chameaux connaissent un tel succès que de véritables filières de trafic d'enfants ont été mises en place pour fournir les éleveurs en petits cavaliers. Venus du Pakistan, du Soudan ou du Bangladesh, les enfants, enlevés à leurs parents ou même vendus par eux, sont entraînés pour devenir jockeys. De très jeunes jockeys - certains n'ont pas 3 ans -, très peu nourris pour être les plus légers possible, battus, abusés sexuellement, subissant des traitements hormonaux pour freiner leur croissance. Ils risquent leur vie à chaque course car les chutes sont nombreuses et les accidents, presque toujours mortels.

C'est l'action de plusieurs ONG et un reportage photo qui ont révélé leur calvaire au début des années 2000. Les Emirats ont alors légiféré pour interdire aux propriétaires d'écuries d'employer des enfants de moins de 15 ans. Depuis, près de 4.000 petits jockeys ont été rapatriés dans leurs pays respectifs et indemnisés. Reste que la vie de ces enfants est brisée. Le réalisateur les filme de retour chez eux, ils racontent les sévices, montrent leurs cicatrices... Si le film est sans illusions sur leur avenir, il l'est également sur les courses de

chameaux aujourd'hui : même si aux Emirats, les chameaux sont désormais montés, durant les compétitions, par de petits robots, l'entraînement et le dressage ne peuvent leur être dévolus. Sans doute, les enfants jockeys sont-ils toujours utilisés, mais bien sûr loin des regards indiscrets...

Résumé de Brigitte Delcros, ComDE,
d'après Véronique Macon- «TéléObs» 12 juin 2013 Documentaire sur France Ô, septembre 2013

Afghanistan : tableau noir pour l'école, 4 ans après



Retour dans un pays où il suffit d'aller à l'école pour signer son arrêt de mort.

Écoles brûlées, étudiantes agressées dans la rue, établissements fermés... En 2009, le journaliste Gilles Jacquier avait témoigné des menaces que faisaient peser les talibans sur les écoles en Afghanistan. Quatre ans plus tard, *Envoyé spécial*, la suite est retournée à Kandahar, le berceau des talibans. Aujourd'hui encore, étudier est un combat de tous les jours pour les Afghans, surtout pour les jeunes filles. Un proverbe dit «La place d'une femme est soit à la maison soit dans sa tombe».

Nous avons retrouvé Shamsia, la jeune fille attaquée à l'acide en 2008 parce qu'elle voulait aller à l'école. Elle continue son combat et est devenue institutrice, en dépit des menaces qui pèsent sur sa vie.

Les écoles clandestines qui permettent aux femmes adultes d'apprendre à lire et écrire, sont plus nombreuses qu'en 2009. Il en existe 130 à Kandahar, toutes financées par l'aide internationale.

Nous avons aussi découvert la nouvelle vie de Rana Tarin, une haute fonctionnaire menacée de mort par les talibans, car elle défendait les droits des femmes et qui, aujourd'hui, a repris ses études à l'université de Kaboul.

À quelques mois du départ des troupes étrangères d'Afghanistan, la question du retour des talibans et du maintien de l'aide financière internationale fait craindre le pire aux responsables de l'enseignement à Kandahar. Mais il y a des signes d'espoir : des mouvements citoyens ont pris les armes et entrepris de chasser eux-mêmes les fondamentalistes afin de rouvrir les écoles.

D'après le reportage de Miyuki Droz Aramaki, Sylvain Lepetit et Anne Rochefort.
Emission d'Envoyé spécial du 7 septembre 2013.

Yémen, la longue lutte contre les mariages précoces

«Dix-huit ans ! » Les membres de la commission des droits et des libertés de la Conférence du dialogue national se précipitent dans les couloirs de l'hôtel et crient leur joie. A l'unanimité, ils viennent d'adopter la recommandation numéro 48, qui propose de fixer l'âge légal du mariage à 18 ans.

Au Yémen, où les organisations non gouvernementales (ONG) estiment que 14 % des filles sont mariées de force avant l'âge de 15 ans, et 52 % avant l'âge de 18 ans, la nouvelle a pris l'allure d'une petite révolution.

Mais le passé incite à la prudence. En 2009 déjà, un projet de loi fixait l'âge légal à 17 ans. Sa version finale n'a jamais été adoptée. Même si une loi était votée, la faire appliquer reste très difficile, surtout en raison de la pauvreté.

Le Yémen est le pays le plus pauvre de la péninsule Arabique et l'un des plus pauvres du monde. Près de 47 % des habitants y vivent avec moins de 2 euros par jour, son taux de malnutrition est le troisième de la planète, l'insécurité alimentaire touche un habitant sur deux.

La cartographie des mariages précoces épouse celle de la misère. Le père impose un mari pour obtenir de l'argent. « Au Yémen, la culture populaire encourage les mariages précoces, Les traditions et les coutumes font partie intégrante de la religion. Mais le niveau très bas d'éducation reste l'une des causes essentielles » estime le directeur d'une association des droits de l'enfant.

Cependant, au Yémen, les femmes ont pris confiance. L'histoire de Nojoud Ali y est pour beaucoup. En 2008, le monde découvrait le visage rieur d'une enfant menue de 10 ans. Nojoud avait fui sa famille qui lui avait imposé un mari. Sous la protection d'un juge, elle obtint un divorce retentissant. « Mon procès marque sans doute le point de départ de ce processus pour dire non aux mariages précoces. Nous, les enfants, on doit pouvoir poursuivre nos études et jouer. Vivre la période de notre enfance » raconte-t-elle.

La Conférence du dialogue national examinera prochainement les recommandations faites par ses différents groupes de travail, dont celle sur l'âge légal du mariage à 18 ans.

«Le Monde», d'après François-Xavier Trégan 14 novembre 2013.

Chine : l'écart entre jeunes délinquants citadins et ruraux

Le nombre de délinquants mineurs condamnés par les tribunaux en Chine a plus que doublé entre 2000 et 2008 pour atteindre près de 89.000, malgré la baisse de la population des moins de 18 ans.

Depuis, le nombre de ces condamnations a diminué, mais la proportion de crimes violents commis par les jeunes semble en nette augmentation. Une enquête en 2010 a montré que 16% des délinquants ont été inculpés de viol (en hausse de 42% depuis une décennie) et 12% pour coups et blessures (une hausse de 69%).

Deux sérieuses questions sociales se cachent derrière ces statistiques.

En premier, ces crimes sont commis de plus en plus par des enfants des zones rurales, soit comme immigrants dans les villes, soit comme enfants abandonnés par leurs parents qui, eux, ont immigré ailleurs.

Dans l'enquête de 2010, deux tiers des jeunes délinquants ont été des ruraux, contre 50% il y a une décennie. Ce pourcentage peut atteindre 90% dans certaines grandes villes où des migrants constituent une proportion importante de la jeune population.

Ce phénomène est aggravé par une seconde cause : ces jeunes migrants et les jeunes ruraux abandonnés sont incarcérés bien plus souvent que les jeunes citadins, bien que les enquêtes indiquent que ces derniers commettent autant de crimes violents. A Shanghai, par exemple, seulement 15% des jeunes ruraux condamnés en 2010 ont bénéficié d'un sursis, tandis que 63% des jeunes citadins condamnés en ont eu.

Les raisons sont à trouver dans les causes de la délinquance des jeunes ruraux : leur pauvreté et leur statut de migrant sans permis de résidence dans la ville (ce qui est quasiment impossible à obtenir). De ce fait, le plus souvent ils ne sont pas admis dans les écoles et sont donc livrés à eux-mêmes, sans possibilité d'emploi stable et sans moyens de payer des amendes.

En même temps, les jeunes ruraux abandonnés par leurs parents sont plus susceptibles de devenir des délinquants et sont plus facilement incarcérés s'ils n'ont pas de tuteur.

Résumé de Michael Lakin - «The Economist», 26.10.2013.

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

30.000 enfants ne vivaient pas sous un toit début 2012

Depuis 2001, le nombre de sans domicile fixe en France a augmenté de 50 %, selon une étude publiée par l'INSEE le 2 juillet 2013. Au premier trimestre 2012, 145.500 personnes (40 % de femmes), dont 30.000 enfants ne vivaient pas sous un toit.

Ces chiffres sont basés sur les personnes qui ont fréquenté les services d'hébergement et de distribution de repas dans les villes de plus de 20.000 habitants. Ce total est donc inférieur au nombre réel de SDF, puisqu'il ne prend pas en compte les personnes exclues du système.

Il est à noter qu'un quart des personnes rencontrées lors de l'enquête avaient « un travail régulier ou exerçaient un petit boulot ».

«Direct Matin», 3 juillet 2013.

Quelques données d'un fléau silencieux

«En Europe, un enfant sur cinq est victime d'abus sexuels», selon Maud de Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe. Bien que ce fléau soit difficile à mesurer, d'autres sources estiment que 20% des femmes et 7% des hommes sont victimes d'une agression sexuelle avant 18 ans. D'après l'AIVI (Association internationale des victimes de l'inceste), 80% des victimes

d'infractions sexuelles sont de sexe féminin ; 45% des violences sexuelles concernent des enfants de moins de 9 ans et 50% des victimes d'inceste appartiendraient à des familles touchées par l'alcoolisme.

BICE - Enfants de Partout, n° 136, novembre 2013.

Vote : vers une majorité à 16 ans ?

La France va-t-elle, comme certains de ses voisins européens, mettre en place une pré-majorité à 16 ans ? La ministre de la Famille, Dominique Bertinotti a souhaité ouvrir un débat sur ce sujet et réfléchir sur un statut de «pré-majorité» pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, susceptible de leur ouvrir un droit de vote aux élections locales, sans impact dans le domaine judiciaire. «Il fera l'objet d'un travail interministériel avant tout arbitrage», a-t-elle déclaré.

Le Point.fr - 25 septembre 2013.

Le Sénat interdit les concours de «mini-miss» pour les enfants de moins de 16 ans

A l'occasion de la fin de l'étude du projet de loi sur l'égalité des femmes et des hommes, les sénateurs ont accepté, le 18 septembre 2013, par 196 voix pour et 146 contre, un amendement de la centriste Chantal Jouanno, qui prévoit une sanction de deux ans d'emprisonnement et 30.000 euros d'amende pour les personnes qui organisent ces concours, «qui ne concernent que les filles», a souligné l'ancienne ministre.

«Ne laissons pas nos filles croire dès le plus jeune âge qu'elles ne valent que par leur apparence. Ne laissons pas l'intérêt commercial l'emporter sur l'intérêt social», a-t-elle lancé en soulignant la nécessité de protéger les enfants.

La rapporteuse du texte, la socialiste Virginie Klès, s'était prononcée contre cet amendement, jugeant les sanctions trop lourdes. La ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, avait de son côté proposé un amendement parallèle, soumettant à une autorisation préalable l'organisation de ces concours.

Cet amendement est tombé quand celui de M^{me} Jouanno a été voté. En revanche, un autre amendement de M^{me} Jouanno encadrant l'activité des enfants mannequins a été rejeté.

Le Monde.fr avec AFP, 18 septembre 2013.

La situation des jeunes de 15 à 29 ans en Seine-Saint-Denis



En Seine-Saint-Denis, les jeunes sont moins nombreux à poursuivre leurs études, quel que soit l'âge, que dans les départements voisins. Bien qu'en nette progression pour le bac et le second cycle, la part des diplômés reste globalement plus faible qu'ailleurs. 30 % des jeunes

n'ont aucun diplôme et seuls 12 % ont un diplôme de second cycle, contre respectivement 20 % et 25 % en moyenne en Ile-de-France. Ainsi, les jeunes de Seine-Saint-Denis éprouvent-ils plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Ils sont davantage touchés par le chômage et occupent plus souvent un emploi précaire.

En Seine-Saint-Denis, un jeune sur trois dispose de son propre logement. Quel que soit l'âge, cette part est moins importante qu'à Paris, dans les Hauts-de-Seine ou le Val-de-Marne. A âge égal, diplômes et emplois équivalents, les jeunes de Seine-Saint-Denis quittent moins leur département que ceux des départements voisins. Les jeunes résidant chez leurs parents sont plus souvent actifs en Seine-Saint-Denis qu'ailleurs et leurs conditions de logement sont plus difficiles.

INSEE - Lettre d'information du site Délinquance, justice et autres questions de société, n°101, septembre 2013

Centres éducatifs fermés : des atteintes aux droits fondamentaux des enfants

Les centres éducatifs fermés s'adressent aux mineurs multirécidivistes ou multiréitérants qui font l'objet d'une mesure de contrôle judiciaire ou de sursis avec mise à l'épreuve. Ils constituent une alternative à l'incarcération et viennent toujours après l'échec de mesures éducatives. Le terme «fermé» renvoie à la fermeture juridique définissant le placement, c'est-à-dire que tout manquement grave au règlement du centre est susceptible d'entraîner une détention.

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté use de la procédure d'urgence pour lancer l'alerte en publiant des recommandations au Journal officiel, après avoir constaté l'atteinte aux droits fondamentaux, dans plusieurs de ces centres. «On se demande parfois si certains centres ne servent pas seulement à parquer des enfants dont on ne sait pas quoi faire», déclare-t-il.

«Le Monde», d'après Franck Johannès, 14 novembre 2013.

En bref

MONDE – MONDE – MONDE

Belgique : euthanasie pour les mineurs

Une majorité politique s'est prononcée, le 20 juin 2013 en Belgique, pour étendre aux mineurs disposant de la «capacité de discernement», la possibilité de recourir à l'euthanasie.

Quatre sénateurs – deux socialistes et deux libéraux, francophones et néerlandophones – ont présenté quatre propositions de loi visant à modifier la loi de 2002, qui avait légalisé l'euthanasie pour les adultes sous certaines conditions. Ces textes ont été débattu pendant 4 mois au Parlement et la réforme devrait y obtenir une majorité dans les prochains mois, afin d'être appliquée.

La Belgique a enregistré en 2012 un nombre record d'euthanasies, 1.432 déclarations, en hausse de 25 % sur un an. Elles représentent moins de 2 % de l'ensemble des décès.

«20 Minutes», 21 juin 2013.

Grande-Bretagne : une expérience menée par la chaîne britannique ITV

Selon cette chaîne, il est très facile d'enlever un enfant malgré les mises en garde des parents.

«Est-ce que tu as vu mon chien ? J'ai perdu mon chien. Tu peux m'aider à le retrouver ? Il s'appelle Maxie» : avec cette simple phrase, un journaliste d'ITV est parvenu à entraîner sur ses pas sept enfants sur neuf. Et ce, en 90 secondes.

Le test a été mené avec la complicité d'une dizaine de mères de famille. Toutes pensaient avoir suffisamment mis en garde leurs enfants sur les dangers liés au fait de parler à un inconnu. Feignant un moment d'inattention pour l'émission, elles ont vu avec effroi leur bambin suivre le journaliste sans difficulté. Ce dernier les a attirés avec des photos du chien, leur proposant de lancer sa balle pour les éloigner de l'aire de jeu.

«Quand je lui ai demandé pourquoi il avait suivi cet inconnu, il m'a répondu : Ce n'est pas un inconnu, maman, il a un chien», raconte au Daily Mail l'une des mères de famille. «Ce qui m'a le plus marquée, c'est que mon fils est persuadé de n'avoir rien fait de mal. Il m'a dit que cet homme avait besoin de son aide, que c'était normal», explique une autre.

Résumé de Jean-Luc Cheyrouze, ComDE, d'après l'émission "Stranger danger" diffusée sur la chaîne britannique ITV (YOUTUBE / ITV), 4 et 5 septembre 2013.

Bulgarie : plus de 10.000 enfants ne sont jamais allés à l'école

Sur environ 700.000 enfants bulgares, 10.110 enfants âgés



de 7 à 18 ans n'ont jamais fréquenté d'établissement scolaire, selon un rapport de l'UNICEF.

Parmi les principales raisons : les traditions persistantes associées au

rôle de la femme dans la famille en tant que mère et épouse, ainsi que le mariage précoce chez les filles, en particulier dans les communautés qui se modernisent plus lentement et où cette pratique est ancrée dans les mœurs, commente l'UNICEF.

Les effets de la crise économique et l'augmentation de la pauvreté conduisent également certains garçons de familles déshéritées à s'impliquer dans diverses formes de travail pour aider leurs familles, ajoute l'organisation.

Les chiffres de l'UNICEF indiquent que près de 23.000 enfants et jeunes de 12 à 24 ans ont quitté l'école avant d'avoir achevé l'enseignement primaire et 37,7 % des enfants de 15-19 ans ont abandonné leur scolarité avant la fin du secondaire.

Environ 30 % des jeunes de moins de 30 ans ne suivent plus d'enseignement et sont sans emploi.

D'après Jaklina Naumovski, «Courrier des Balkans», 23 octobre 2013.

L'esclavage persiste

Trois-quarts des 30 millions d'esclaves dans le monde se trouvent dans dix pays, selon le Global Slavery Index (indice global de l'esclavage) publié par Walk Free, une association basée en Australie. La définition de l'esclavage utilisée comprend tout travail forcé, y compris le commerce du sexe, et aussi les mariages précoces d'enfants.

En termes de fréquence, c'est la Mauritanie qui est le plus mal classé avec 4% de sa population en esclavage, dont la plupart est née esclave, propriété de gens qui «possèdent» leurs parents. Mais en nombre absolu d'esclaves, ce sont l'Inde avec 14 millions, la Chine avec 2,9 millions et le Pakistan avec plus de 2 millions qui figurent en tête de la liste des 162 pays.

Résumé de Michael Lakin, ComDE - Voir le rapport (en anglais) :

<http://www.globalslaveryindex.org/findings/>

Voir la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, section 1, article 1, du 7 septembre 1956 : www2.ohchr.org/french/law/esclavage_abolition.htm

Etats-Unis : le Texas et le droit à la vie

Qui a pu (oser) dire en juillet 2013 : «Aujourd'hui, le parlement (...) a franchi la dernière étape de notre effort historique pour protéger la vie» ? C'est le gouverneur du Texas, Rick Perry, plus généralement connu pour ses refus de grâce aux condamnés à mort (la barre des 500 exécutions depuis 1976 a été récemment franchie).

En fait, il faisait référence à une loi très restrictive sur l'avortement, loi qui venait d'être votée au Sénat de l'Etat du Texas.

Le texte interdit les avortements après 20 semaines de grossesse, sauf si la santé de la femme est en danger immédiat, impose des conditions très strictes aux médecins pour le pratiquer et demande qu'un médecin soit présent lors de la prise du traitement abortif. Selon les militants du droit à l'avortement, la nouvelle loi conduira à la fermeture de presque tous les centres d'avortements du Texas, n'en laissant plus que 5 sur les 42 actuels.

«Est-ce que nous sommes une nation qui défend l'éthique judéo-chrétienne ou pas ?», a demandé le sénateur républicain Dan Patrick, partisan du texte. L'opposant et démocrate Royce West a promis «qu'il y aurait des recours en justice».

L'avortement est légal aux Etats-Unis depuis une décision de la Cour suprême en 1973, nommée Roe v. Wade. Mais

ces dernières années, au niveau des Etats ou localement, les conservateurs ont soutenu l'adoption de textes visant à en restreindre la pratique.

D'après «Libération», 13 juillet 2013.

Etats-Unis : demain on violera gratuit

Cherice Ramirez avait 14 ans quand son professeur, âgé lui de 49 ans, a eu des relations sexuelles avec elle.

Certes elle faisait beaucoup plus que son âge (...élément retenu par la Cour) !

Elle n'a pas porté plainte pour viol, sa mère également sa confidente, n'a pas su. Sauf que tout le village a progressivement été au courant et une procédure a été engagée contre le professeur, Stan Rambold, lequel a par ailleurs été obligé de démissionner de son école.

A quelques jours de ses 17 ans, Cherice s'est tiré une balle dans la tête.

Bizarrerie de la procédure, du fait de son décès, toutes charges à l'encontre de Rambold se sont résumées à... une obligation de traitement pour agressions sexuelles...

Alors qu'il avait entre autres l'interdiction de ne rencontrer aucun enfant durant cette période, il se retrouva en réunion familiale avec force neveux et nièces.

Ceci lui valut alors de se retrouver arrêté et de passer immédiatement en jugement. La peine requise par le juge : 30 jours de prison au lieu du minimum de 2 ans au motif de la... précocité de la victime !

Le procureur a fait appel. Egalement manifestation dans la petite ville.

Tout ceci au Montana (USA).

Résumé de Jean-Luc Cheyrouze, ComDE, d'après CNN.com, 3 septembre.

Trafic aux Etats-Unis : adoptés et donnés

C'est un scandale qui touche des dizaines d'enfants. Au terme d'une enquête de près d'un an et demi, la journaliste américaine Megan Twohey, de l'agence de presse Reuters a révélé une pratique de plus en plus développée, aux Etats-Unis, consistant à se séparer des enfants que l'on a adoptés. Appelé «private re-homing» (changement de foyer privé), ce phénomène met en contact les «vendeurs» et «les clients» via Internet, sur le modèle des animaux de compagnie. Chaque partie y explique ses raisons, comme cette vendeuse qui déclare : «J'ai honte de le dire, mais nous détestons vraiment cet enfant».

Une pratique non seulement illégale mais surtout dangereuse, puisque les profils des «nouveaux» parents ne sont pas vérifiés.

Reuters cite aussi le calvaire de Quita, jeune Libérienne de 16 ans, confiée aux Eason. Connu des services sociaux pour abus sexuels, le couple avait perdu la garde de ses deux enfants biologiques.

Selon Reuters, plus de 5.000 annonces de ce genre auraient été postées sur Internet et 261 enfants auraient été victimes de ce système. Ces derniers, originaires de pays étrangers, étaient généralement âgés entre 6 et 14 ans, mais la plus jeune avait à peine 10 mois.

«The Child Exchange», l'enquête publiée par Reuters du 9 au 11 septembre 2013. Reuters

Résumé de Brigitte Delcros, ComDE, «Direct Matin», 12 septembre 2013

Etats-Unis : l'ogre restera sur sa faim...

Geoffrey Portway, 40 ans, originaire de Boston, a été repéré par des gendarmes du Net pour consommation boulimique de pornographie pédophile.

A son domicile, et alors qu'il avait déjà avoué ce qu'il comptait faire, les enquêteurs ont découvert l'inimaginable : Portway avait l'intention d'enlever des enfants et de les séquestrer chez lui dans un sous-sol très aménagé prêt à recevoir ses victimes...

Au-delà des violences sexuelles, Portway avait l'intention de tuer : des cercueils pour enfants étaient prêts à l'emploi.

Les tuer, mais pas n'importe comment : panoplie sado-maso «classique», mais aussi outils pour castration entre autres...

Enfin...les manger : tout un attirail de boucher (détail : version coutellerie « de luxe » !), plan de travail, etc.

Des milliers de photos, de vidéos et aussi d'ouvrages traitant de sacrifices humains ont aussi été découverts.

Portway, bien heureusement, n'est jamais passé à l'action et n'avait pas d'antécédents judiciaires ; il a été jugé et a choisi de plaider coupable.

Il devrait être condamné à une vingtaine d'années de prison, plus un suivi psychologique à vie.

Résumé de Jean-Luc Cheyrouze, ComDE, d'après CNN.com, 7 sept. 2013.

Plus de 90.000 enfants travaillent au Maroc



Quelque 92.000 enfants âgés de 7 à 15 ans travaillaient au Maroc en 2012. 92,4% d'entre eux résident en milieu rural, 21,7% travaillent en parallèle à leurs études, 59,2% ne fréquentent plus

l'école et 19,1% n'y ont jamais mis les pieds.

Ces chiffres ont été publiés par le Haut Commissariat au Plan marocain à l'occasion de la journée mondiale contre le travail des enfants célébrée le 12 juin. Ils nous apprennent également que l'écrasante majorité, soit 9 enfants sur 10 en milieu rural, travaillent pour aider leur famille.

En milieu urbain, 51,5% des enfants sont des apprentis, notamment dans les secteurs des services et de l'industrie, 25,3% sont des aides familiales, 22,1% sont salariés. En milieu rural, 95,5% des enfants travaillent dans l'agriculture, la forêt et la pêche.

Le travail des enfants est majoritairement masculin avec 54,1%.

Quelque 76.533 ménages, soit 1,1% des ménages marocains, font travailler leurs enfants, conclut le HCP dans son rapport.

<http://www.bladi.net/enfants-travail-au-maroc.html> - 13 juin 2013.

Madagascar : exploitation sexuelle des enfants

Madame Najat Maalla M'jid, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la Vente d'enfants, la Prostitution des enfants et la Pornographie impliquant des enfants, dénonce la banalisation de l'exploitation sexuelle des enfants à Madagascar.

Depuis 2009, le fléau est en croissance exponentielle. L'extrême pauvreté, qui touche 92% de la population, amène les familles à encourager leurs enfants à se prostituer pour survivre.

La Rapporteuse indique que l'application du cadre juridique est compromise par la corruption, l'impunité dont bénéficient les auteurs et la difficulté pour les enfants d'accéder aux mécanismes protecteurs, qui, manquent de moyens.

Selon elle, il est urgent de renforcer ces institutions, de lutter contre l'impunité, de promouvoir des normes sociales protectrices et un tourisme responsable, éthique et protecteur.

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=30798&Cr=madagas&Cr1=#.Ukrg5byI-3k>

Côte d'Ivoire : importance de l'éducation

Sur 1.000 enfants qui naissent, 103 décèdent avant l'âge de 5 ans, si leur mère n'a pas été scolarisée, 53 si elle a achevé le cycle primaire et 24 si elle a atteint le second cycle du secondaire.

Ainsi l'éducation de la mère peut multiplier par quatre les chances de survie de ses futurs enfants.

www.unicef.org/french/infobycountry/cotedivoire_contact.html.

La jeune Pakistanaise Malala Yousafzai obtient le prix Sakharov

La jeune Pakistanaise Malala Yousafzai a reçu, le 10 octobre 2013, le prestigieux Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, du Parlement européen. Cette jeune Pachtoune, qui dit s'inspirer des combats menés par Martin Luther King et Nelson Mandela, est devenue depuis 2009 le fer de lance du combat pour l'éducation des filles au Pakistan. Elle a été préférée à l'Américain Edward Snowden, auteur des révélations sur la surveillance électronique mondiale effectuée par les Etats-Unis, et à des opposants bélarusses emprisonnés.

Aujourd'hui âgée de 16 ans, Malala Yousafzai veut consacrer sa vie à ce combat. «Plus tard, je serai une femme politique. Je veux changer l'avenir de mon pays et rendre l'éducation obligatoire», a-t-elle confié, le 7 octobre, à la BBC. Une vie qu'elle raconte dans un livre paru le 8 octobre et dont des extraits ont été publiés par le *Sunday Times* (voir page 25).

Nota : Les écoles privées pakistanaises ont l'interdiction d'acheter le livre de Malala, en raison de son «contenu hostile au Pakistan et à l'islam» a annoncé un responsable de ce pays.

LeMonde.fr - 10.octobre 2013 d'après Hélène Sallon.

Direct Matin, 12 novembre 2013.

«Bombes humaines à désamorcer»

Une école, sous l'égide de l'armée pakistanaise, tente de rééduquer les enfants-soldats recrutés par les talibans.

Dans la verdoyante vallée de Swat (nord-est du Pakistan), reprise aux talibans par l'armée pakistanaise en 2009, l'école Salaoon recueille d'anciens enfants-soldats, âgés de 11 à 17 ans, pour tenter de les réinsérer dans la société. Recrutés, souvent de force, par les talibans, beaucoup étaient destinés à commettre des attentats-suicides. D'autres ont été informateurs, mais aussi tortionnaires ou assassins, au sein du mouvement qui a terrorisé la région pendant deux années.

Étroitement encadré par l'armée, mais dirigé par une civile, l'établissement accueillait, au moment où a débuté le tournage du film, «Bombes humaines à désamorcer», diffusé sur Arte le 14 septembre 2013, plus d'une centaine d'élèves.

Enseignements scolaires et professionnels, entretiens individuels avec les psychiatres... : le réalisateur, Asad Qureshi, a pu filmer la vie très disciplinée de l'école sur plusieurs semaines, floutant les visages des jeunes pour ne pas les exposer à des représailles de la part des talibans ou de leurs victimes. Un chemin qui ouvre sur une nouvelle vie, avec l'émouvant retour chez lui d'un ex-enfant soldat, autorisé à quitter l'école. Au cours du tournage, l'un des psychiatres de Salaoon, le Dr Farooq Khan, que l'on voit dans ce film dispenser des leçons passionnées sur l'islam et ses valeurs de paix, était assassiné par les talibans dans sa clinique.

Résumé de Jean-Luc Cheyrouze, ComDE, d'après CNN.fr, 26 juin 2013.

Palestine : crimes d'honneur

Le centre pour les femmes en matière d'aide et de conseils juridiques a déclaré que 25 femmes avaient été tuées depuis le début de l'année 2013 en Palestine dans des «crimes d'honneur».

La dernière victime, Tamar Zeidan, a été retrouvée étranglée le 21 septembre 2013 à Deir al-Ghosoun (Tulkarem) selon le Centre Palestinien des Droits de l'homme. Son père a avoué l'avoir tuée.

Un membre de la famille a déclaré qu'elle avait subi un mariage forcé à l'âge de 15 ans. Elle avait divorcé il y a quatre ans. Un homme aurait été vu un soir aux alentours de sa maison. Le père a rendu public un avis comme quoi il désavouait sa fille, qui avait sali l'honneur de la famille Zeidan.

Ce crime et les crimes d'honneur en général sont condamnés par les organisations des droits de l'homme palestiniennes comme le Centre palestinien des droits de l'homme (PCHR), basé à Gaza. Il demande que les normes internationales soient respectées.

D'après Ma'an news agency, agence de presse palestinienne, 21 septembre 2013..

Yémen : mariage trop forcé

Les autorités du Yémen enquêtent après la mort d'une fillette de 8 ans due à une hémorragie interne lors de sa... «nuit de nocces».

Rajeh Badi, un assistant du Premier Ministre, a d'abord indiqué ne pas avoir confirmation des faits par la police... avant de déclarer : «Le gouvernement prend cette affaire très au sérieux et le coupable devra répondre de ses actes».

La petite fille, Rawan, a été mariée par sa famille à un homme de 40 ans, moyennant une dot de 2.024 euros. Les autorités ont par la suite découvert qu'une sœur de Rawan avait été aussi mariée à... 10 ans.

Catherine Ashton, pour l'UE, a exhorté les autorités à être très sévères envers le ou les auteurs du crime. Elle a rappelé également qu'il était urgent de fixer un âge minimum pour le mariage.

Beaucoup de familles yéménites pauvres vendent leurs filles pour gagner quelque argent...

Human Rights Watch précise que 52% des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans, dont 14% avant l'âge de 15 ans.

Dès qu'elles atteignent la puberté, les filles sont la plupart du temps retirées de l'école.

Résumé de Jean-Luc Cheyrouze, ComDE, d'après Aljezeera.org et CNN.com - 13 septembre 2013.

Agenda

FILMS



«SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE»

Documentaire de Pascal PLISSON, durée 1h15.

Ce film a le soutien de l'Unesco et de l'association Aide & Action. Il raconte l'histoire de quatre enfants du monde qui partagent la même soif d'apprendre. Ils ont compris que seule l'instruction leur permettra d'améliorer leur vie, et c'est pour cela que chaque jour, dans des paysages incroyables, Jackson, Zahira, Samuel et Carlito

se lancent dans un périple à haut risque qui les conduira vers le savoir.... Ce film nous plonge dans ces quotidiens hors norme, aux côtés d'enfants dont la volonté mise au service d'un rêve les guide sur un chemin que nous avons tous emprunté, mais jamais de cette façon-là. On se demande souvent quelle planète laisserons-nous à nos enfants, mais quels enfants laisserons-nous à la planète ?



«L'ESCALE»

documentaire franco-suisse de 1h40, de Kaveh Bakhtiari, réalisateur suisse-iranien.

Date de sortie : 27 novembre 2013.

Pour ce documentaire poignant présenté à la Quinzaine des réalisateurs, Kaveh Bakhtiari a vécu pendant un an en Grèce avec des Iraniens sans papiers.

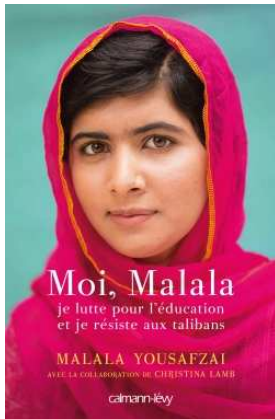
A Athènes, une vieille buanderie transformée en

appartement refuge, est devenue un lieu de transit pour des migrants qui ont fait le choix de quitter leur pays.

Mais la Grèce n'est qu'une escale, tous espèrent rejoindre d'autres pays occidentaux plus accueillants, en Scandinavie notamment. Tous risquent la prison, l'expulsion, voire pire.

Ils se retrouvent donc coincés là, chez Amir, un immigré iranien, dans l'attente de papiers, de contacts et du passeur à qui ils confieront peut-être leur destin : une immersion totale – jusqu'à l'asphyxie – au sein d'une drôle de famille recomposée. Le plus jeune a 16 ans, le plus âgé, une quarantaine d'années. Et pour une fois, nous sommes avec eux, de leur côté, celui de la clandestinité. Comme si «la pension», ce havre à la fois chaleureux et mortifère, allait être évacuée le lendemain, L'Escale rend palpable l'intensité extraordinaire des liens qui s'y nouent.

LIVRES



«MOI, MALALA, je lutte pour l'éducation et je résiste aux talibans»

de Malala Yousafzai et Christina Lamb – Calmann-Lévy – 390 pages, 18,50 €.

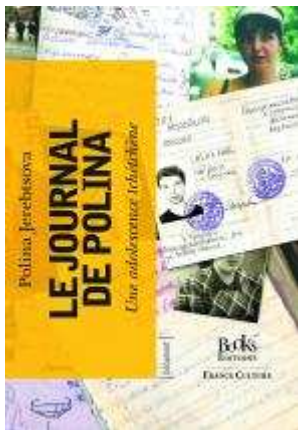
Malala Yousafzai, la jeune militante pakistanaise qui avait été blessée d'une balle dans la tête par des talibans pour sa campagne en faveur de l'éducation des filles, raconte son histoire dans un livre.

Lorsque les talibans ont pris le contrôle de la vallée du Swat, au

Pakistan, une toute jeune fille a élevé la voix. Refusant l'ignorance à laquelle la condamnait le fanatisme, Malala Yousafzai résolut de se battre pour continuer d'aller à l'école. Son courage faillit lui coûter la vie.

Le 9 octobre 2012, alors qu'elle n'avait que quinze ans, elle fut grièvement blessée par un taliban dans un car scolaire. Cet attentat censé la faire taire n'a que renforcé sa conviction dans son combat, entamé dans sa vallée natale pour la conduire jusque dans l'enceinte des Nations unies. À seize ans à peine, Malala Yousafzai est la nouvelle incarnation mondiale de la protestation pacifique.

«Moi, Malala» est le récit bouleversant d'une famille exilée à cause du terrorisme, d'un père qui envers et contre tout a fondé des écoles, de parents courageux qui, dans une société où les garçons sont rois, ont manifesté un amour immense à leur fille et l'ont encouragée à s'instruire, à écrire, à dénoncer l'insoutenable et à exiger, pour toutes et tous, l'accès au savoir.



«LE JOURNAL DE POLINA»

par Polina Jerebtsova (traduit du russe par Véronique Patte), Books Editions.

Dans son journal intime, l'adolescente de 14 ans raconte Grozny sous les bombes. en 1999, lorsque débute la deuxième guerre de Tchétchénie.

Née en 1985 à Grozny, Polina Jerebtsova se considère comme une Russe de Tchétchénie. Elle a bénéficié

du soutien d'Alexandre Soljenitsyne pour publier son journal en 2011. Sa sortie a provoqué des débats violents en Russie. Le régime de Vladimir Poutine et ses partisans ne sont pas prêts à reconnaître les crimes commis par l'armée russe dont témoigne Polina. Menacée de mort, elle a dû fuir Moscou. Elle vit aujourd'hui en exil en Finlande, où elle a obtenu l'asile politique. Elle raconte la peur d'être tuée, les vols des voisins, le froid, la neige sale, les galettes de farine pourrie, «On vivait comme des bêtes sauvages».

«LA VIE C'EST LA VIE

Si j'existe c'est grâce à vous»

par Amin Sheikh, traduit de l'anglais (Inde) par Pascale Haas.

15 euros(1) - Editions Rasibus



Amin Sheikh a quitté la maison familiale à l'âge de cinq ans pour vivre dans les rues de Bombay. Il a fui son beau-père, sa pauvreté accablante. Après 3 ou 4 ans de cette existence, il a été sauvé et accueilli au sein de Snehasadan (2).

Il a écrit un livre, une autobiographie, dans lequel il raconte avec une grande honnêteté et une délicatesse exquise l'histoire de sa vie. C'est une vie passée dans les gares de Bombay, sautant du

train au quai, échappant à la police et aux prédateurs avant de se réfugier à Snehasadan – «la maison où l'on est aimé», dirigée par le Père Placido Fonseca.

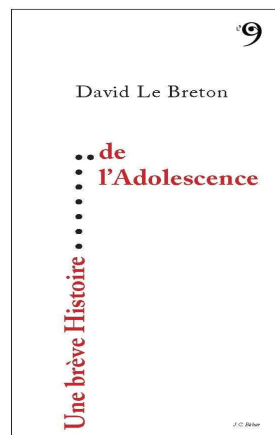
Aujourd'hui Amin a 32 ans. Il conduit un taxi pour les touristes et il rêve. Il a beaucoup de rêves – mais pas pour lui seul. Avec courage et détermination, il a écrit son autobiographie afin de témoigner de son expérience et de financer son grand projet : ouvrir un café-bibliothèque solidaire qui offrira un emploi aux jeunes issus de Snehasadan.

Si vous souhaitez lire le livre d'Amin, merci d'adresser un chèque de 15 euros + 2,50 (frais de port) = 17,50 euros, à l'AFEA (3), 17 rue Voltaire, 44000 NANTES en y joignant votre nom et adresse.

(1) Les bénéfices tirés de la vente de cet ouvrage financent la création d'un café-bibliothèque solidaire à Bombay.

(2) Snehasadan, «la maison où l'on est aimé», créée à Bombay en 1962, elle accueille et aide les enfants des rues et en détresse, à travers différentes réalisations.

(3) AFEA : Fondée en 1967 en France, l'Association Française pour l'Enfance Abandonnée (AFEA) soutient des projets indiens d'aide aux enfants défavorisés et soutient quatre ONG indiennes : Snehasadan, Anand Ashram, Navajyothi, Aruloli.



«UNE BREVE HISTOIRE DE L'ADOLESCENCE»

Par David Le Breton, Editions Jean-Claude Béhar, 2013.

L'adolescence est aujourd'hui davantage une catégorie de la psychologie que de la sociologie, qui lui préfère celle de la jeunesse. Les historiens considèrent que c'est dans le cadre de l'émergence de la famille moderne qu'on a commencé à prendre en compte l'adolescence comme un âge de la vie, d'autant plus important

qu'il correspond à l'acquisition de la personnalité, ce qu'on appelle «l'individuation», que celle-ci suppose une prise de distance à l'égard des parents, voire une sorte de séparation et que c'est au cours de cette phase cruciale que se forme, comme disait Françoise Dolto, «l'image inconsciente de son corps».

Spécialiste des conduites à risques des ados, le sociologue David Le Breton a décidé d'élargir sa focale pour étudier cette classe d'âge chez les peuples premiers, dans les rites d'initiations pratiqués dans les sociétés traditionnelles, au 18^{ème} siècle où on commence à prendre en compte l'évolution de l'enfance à l'adolescence, pour finir au 20^{ème} siècle et le sentiment d'appartenance de l'adolescence à une classe d'âge, avec ses modes de vie, sa culture propre, ses formes de sociabilité.



«DIS QUE TU ES DES LEURS»

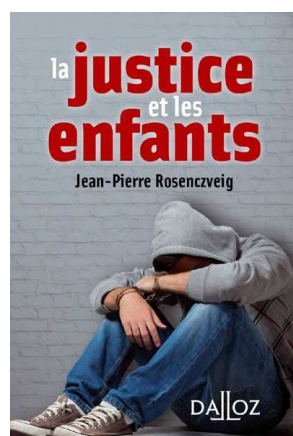
Par Uwem AKPAN – Books Editions, Paris, France - 381 p - Prix : 20.99 €

L'auteur est né et a grandi au Nigeria, où il a été ordonné prêtre en 2003. «Dis que tu es des leurs» est son premier ouvrage. Il a été publié aux Etats-Unis, après avoir remporté le prix Caine. Sa sélection, en 2009, par Oprah Winfrey sur la liste de ses

lectures favorites l'a propulsé en tête de la liste des bestsellers. Il propose cinq histoires en forme d'hommage à la sagesse des enfants de différents pays d'Afrique et à leur résilience face aux circonstances les plus terribles de leur vie.

«Un premier recueil éblouissant (...). [Uwem Akpan] rend palpable la pauvreté et les conflits de l'Afrique grâce à un remarquable sens de la narration. Il distille, à travers les yeux grands ouverts de ses jeunes héros, des contes de l'horreur ordinaire», *Janet Maslin, New York Times*.

«Ce n'est pas simplement son sujet qui rend l'écriture d'Akpan à la fois extraordinaire et horrifiante, c'est son talent pour la métaphore, sa capacité à se mettre dans la peau de ses personnages. Uwem Akpan a rendu leurs voix à ces enfants. Son empathie et son génie littéraire m'ont transformée. Je lui en suis reconnaissante», *Susan Straight, Washington Post*.



«LA JUSTICE ET LES ENFANTS»

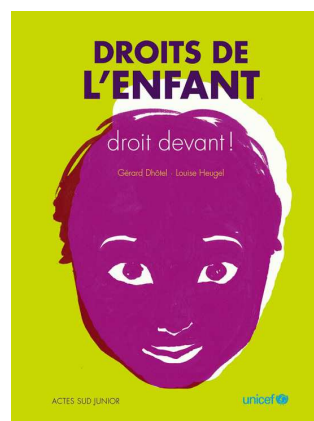
par Jean-Pierre Rosenczveig – Editions Dalloz, février 2013.

Pour 3 € (2,85€), un petit livre fondamental sur la justice et les enfants. Dans ce petit opuscule, Jean-Pierre Rosenczveig expose les principes des lois et jurisprudences concernant la justice des mineurs en France. Son livre est segmenté en quatre titres concernant quatre grands axes qui régissent la justice des mineurs.

- Une justice pour garantir le droit à une autorité parentale
- Une justice pour garantir le droit à l'éducation.
- Une justice pour protéger l'enfance en danger
- Une justice pour rendre justice à l'enfant

Tous les concepts fondamentaux d'une justice pour les mineurs sont exposés très clairement dans un style limpide. La lecture en est aisée. Un livre que tous les acteurs en contact avec l'enfance, parents, éducateurs, personnel médical, personnel de police, avocats et tous ceux qui s'intéressent aux droits de l'enfant devraient posséder et avoir lu.

A commander sur : <http://www.dalloz-boutique.fr/la-justice-et-les-enfants.html>



«DROITS DE L'ENFANT droit devant !»

par Gérard Dhôtel - Illustration Louise Heugel En partenariat avec l'UNICEF - Actes Sud Junior (reverse 1% des ventes du livre à l'UNICEF).

Il y a 25 ans, la plupart des pays du monde ont accompli un geste historique, en s'engageant à mieux respecter les enfants et à améliorer leurs conditions de

vie. En reconnaissant que ceux-ci avaient des droits spécifiques en raison de leur vulnérabilité, la communauté internationale a voulu mettre un terme à une période de plusieurs siècles durant laquelle leurs besoins étaient insuffisamment pris en compte.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les promesses ont-elles été tenues ? Les enfants sont-ils mieux protégés ?

Une chose est sûre : la CIDE a permis une prise de conscience et un changement de regard sur les enfants.

Et de nombreuses avancées ont eu lieu : vous allez le constater en lisant les pages de ce livre.

Mais le chemin à parcourir est encore long. Des droits sont bafoués de façon inacceptable. En France et dans le monde, nombre d'enfants sont toujours confrontés à la misère, à la guerre, à la maladie, à la malnutrition, à la maltraitance ou sont exploités au travail.

C'est avec l'UNICEF et en bénéficiant de son expérience que ce livre a été conçu et écrit, il a pour vocation d'établir un bilan sans concession du respect des droits de l'enfant dans le monde.

«LE PROCESSUS EDUCATIF»

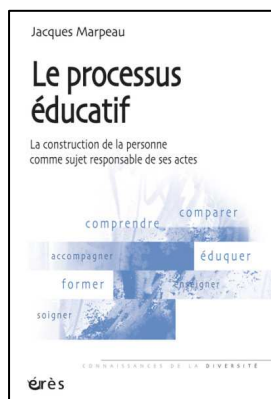
La construction de la personne comme sujet responsable de ses actes

par Jacques MARPJEAU - 2013 (1ère édition 2000) Connaissances de la diversité - collection dirigée par Charles Gardou.

Le processus éducatif, bien au-delà de la question de la socialisation ou de la construction des savoirs, est indispensable à la structuration de la personne. Il concerne l'élaboration des capacités structurelles que la personne doit mettre en œuvre pour faire face aux nécessités de son existence actuelle et à celles inconnues du futur.

Comment les éducateurs spécialisés peuvent-ils initier ce processus et le soutenir face aux jeunes, et aux moins jeunes, handicapés, en difficulté sociale, psychologique ?

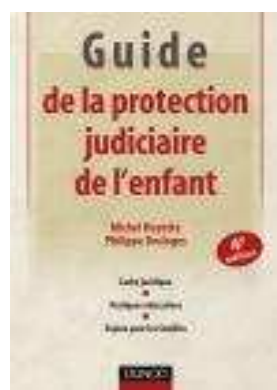
L'acte éducatif n'a pas pour objet de soigner ni de combler des «manques», il doit créer les conditions pour que le sujet, pris dans les rets d'une situation sans issue, puisse devenir acteur de sa propre vie en s'ouvrant à de nouveaux possibles.



Jacques Marpeau s'oppose ici à toute idéologie de la maîtrise qui ferait de l'éducateur le maître qui à la fois conduit et libère. Il propose une «pédagogie de l'ouvert», une mise en œuvre de ce qui rend possible le rapport à l'inconnu, le déplacement des règles du jeu, des appartenances déjà constituées, des rôles préétablis. Cela suppose qu'éducateur et «éduqué» ou plutôt «s'éduquant» soient ensemble engagés dans le

processus éducatif.

Jacques Marpeau dirige actuellement le service de formation continue à l'Institut régional du travail social de Paris Ile-de-France.



«GUIDE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE L'ENFANT»

4^{ème} édition - Cadre juridique - Pratiques éducatives - Enjeux pour les familles

Par Michel Huyette et Philippe Desloges

Collection Guides Santé Social, Dunod - 2009 4ème édition -

544 pages. Prix : 53,50 €

Réflexions et débats autour de la justice civile et pénale des mineurs.

L'auteur, Michel Huyette, magistrat, a exercé pendant dix années comme juge des enfants, puis dix autres années dans une chambre des mineurs de cour d'appel. Il est actuellement conseiller à la cour d'appel de Toulouse.

UN NOUVEAU MANUEL SUR LA JUSTICE DE MINEURS

L'ONG Penal Reform International (PRI) vient de publier un manuel destiné aux professionnels et décideurs concernant la protection des droits de l'enfant à l'intérieur des systèmes de justice. Les enfants qui se trouvent en contact avec les services sociaux, les tribunaux ou la police, sont souvent en situation vulnérable, ignorent leurs droits et ont besoin de protection et d'aide. La façon dont ils sont traités par ces autorités est un facteur déterminant pour leur réintégration au sein de leur famille, de l'école et de la communauté.

Se basant sur les standards internationaux et régionaux, ce manuel propose une approche pratique pour aborder des questions concernant ces enfants. Il est illustré par des exemples de divers pays et propose des pistes de réflexion.

Le manuel se compose de dix chapitres et d'un module de formation. Parmi les sujets traités figurent l'enfant comme témoin ou victime, les difficultés particulières pour les filles, le déroulement des procès, l'information de l'enfant, une politique alternative à la détention, etc.

Le PRI est une ONG indépendante qui promeut des réponses justes et efficaces aux questions de justice criminelle dans le monde.

Un lien au texte en anglais se trouve au :

<http://www.penalreform.org/resource/juvenile-justice-manual/>

Elaboration et préparation de La Lettre :

Brigitte Delcros

Mise en page :

Elisabeth Dehédin

Rédaction :

Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze,

Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Michaël Lakin,

Jean-Pierre Lazarus, Caroline Loussouarn Newman, Anna Ottenhof

Relecture :

Jean-Claude Alt, Philippe Brizemur

La Lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

Amnesty international - Commission Droits de l'enfant
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tél : 01 53 38 65 65
Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi
Fax : 01 53 38 55 00
E-mail : comenfant@amnesty.fr
<http://www.amnesty.fr/enfants>

Nota :

Les opinions exprimées et les informations exposées dans cette Lettre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (qui ne sont pas tous journalistes).

Elles ne reflètent pas nécessairement les priorités actuelles d'Amnesty International.

Certains articles retenus pour leur intérêt lié aux Droits de l'Enfant sont toutefois toujours en relation avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant.